

BURKINA FASO

**Ministère de l'Agriculture et de
l'Hydraulique**

**Direction générale de l'assainissement
des eaux usées et excreta**



**Enquête nationale sur l'accès des ménages
aux ouvrages d'assainissement familial - 2010**

**MONOGRAPHIE REGIONALE
PLATEAU CENTRAL**

Novembre 2011

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
ET DE L'HYDRAULIQUE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ASSAINISSEMENT
DES EAUX USEES ET EXCRETA

BURKINA FASO
UNITÉ - PROGRÈS - JUSTICE

ENQUÊTE NATIONALE SUR L'ACCÈS DES MÉNAGES
AUX OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT FAMILIAL 2010

MONOGRAPHIE RÉGIONALE
PLATEAU CENTRAL

Novembre 2011

AVANT-PROPOS

Le Ministère de l'Agriculture et de l'hydraulique a le plaisir de mettre à la disposition des acteurs du secteur de l'assainissement, la monographie de la situation de l'assainissement dans la région du Plateau Central en 2010. Cette monographie régionale est élaborée à partir des données de la première enquête nationale sur l'accès des ménages aux ouvrages d'assainissement familial (ENA 2010).

Face à l'absence d'informations statistiques précises et fiables sur l'accès des ménages à l'assainissement au Burkina Faso, le Gouvernement s'est engagé à réaliser une situation de référence dans le domaine en 2010. Pour ce faire, une enquête d'envergure nationale a été réalisée avec l'appui technique de l'Institut national de la statistique et de la démographie (INSD). Cette large opération a permis de collecter des informations auprès de plus de 58 000 ménages sur le territoire national.

Une monographie nationale a été élaborée. Elle présente les premiers résultats de l'enquête. Ceux-ci ont été discutés lors de la réunion du Cadre partenarial du Programme national d'approvisionnement en eau potable et assainissement (PN-AEPA) et du Plan d'action pour la gestion intégrée des ressources en eau (PAGIRE) le 8 juillet 2011. Ils ont ensuite été présentés en Conseil de Cabinet ministériel le 11 juillet 2011. Une plaquette d'information de quatre pages synthétisant ces premiers résultats est également disponible en français et en anglais. Elle a été diffusée à l'occasion de la participation du Burkina Faso à la Troisième Conférence africaine sur l'assainissement et l'hygiène (AfricaSan) tenue à Kigali au Rwanda du 19 au 21 juillet 2011.

La présente monographie régionale vise à mettre à la disposition des planificateurs, des décideurs et autres acteurs nationaux et locaux, des partenaires techniques et financiers, de la société civile et de tout autre acteur du développement, des données régionales et provinciales dans le domaine de l'assainissement familial.

Après une brève présentation du contexte dans le secteur de l'assainissement au Burkina Faso et de la région du Plateau Central, le document passe en revue les points concernant les pratiques de défécation, les types de latrines utilisées par les ménages, les caractéristiques des latrines et les pratiques d'évacuation des eaux usées des douches. Ces thématiques sont abordées au niveau de la région et des provinces en spécifiant la situation régionale globale et celle des milieux d'habitation urbain et rural.

Nous espérons que les informations ainsi fournies à un niveau déconcentré seront utiles aux acteurs nationaux et locaux pour l'élaboration, le suivi et l'évaluation des programmes et projets adaptés pour l'amélioration de la situation de l'assainissement au Burkina Faso.

Nous tenons à remercier toutes les structures qui ont contribué à la réalisation de l'enquête et l'élaboration des rapports. Nous adressons également nos félicitations et encouragements à l'ensemble du personnel du ministère, ayant participé, à cette activité pour son dévouement.

Le Ministre de l'Agriculture et de l'Hydraulique

Laurent SEDOGO
Grand Officier de l'Ordre National

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS.....	3
TABLE DES MATIERES.....	5
LISTE DES ABREVIATIONS ET ACRONYMES	7
LISTE DES CARTES	9
LISTE DES TABLEAUX	9
LISTE DES REPRESENTATIONS GRAPHIQUES	11
INTRODUCTION	15
<i>CONTEXTE SECTORIEL</i>	15
<i>OBJECTIFS DE L'ENQUETE</i>	17
<i>DEFINITION DES CONCEPTS UTILISES</i>	18
PRESENTATION DE LA REGION DU PLATEAU CENTRAL	20
I. ACCES DES MENAGES A L'ASSAINISSEMENT	25
I.1. Pratiques de défécation.....	25
I.2. Utilisation par type de latrine	27
I.3. Taux d'accès à l'assainissement familial	29
II. TYPOLOGIE DES OUVRAGES	31
II.1. Stock d'ouvrages.....	31
II.2. Types d'ouvrages pour excreta	31
II.3. Usage des latrines	33
II.4. Partage des latrines	33
II.5. Nombre d'utilisateurs par latrine	34
II.6. Localisation des ouvrages	35
II.7. Accessibilité aux ouvrages.....	37
II.8. Mode de stockage des excreta.....	37
II.9. Vidange des latrines.....	38
III. GESTION DES EAUX USEES	40
III.1. Utilisation d'une douche.....	40
III.2. Mode d'évacuation des eaux usées des douches	41
III.3. Localisation des douches	42
III.4. Vidange des douches	43
CONCLUSION	47
ANNEXE 1 : TABLEAU DES PRINCIPAUX INDICATEURS.....	51
ANNEXE 2 : APERÇU METHODOLOGIQUE	54
ANNEXE 3 : QUESTIONNAIRE DE L'ENQUETE.....	55
ANNEXE 4 : BIBLIOGRAPHIE	57

LISTE DES ABREVIATIONS ET ACRONYMES

CM	Chef de ménage
CNS	Conseil national de la statistique
CREPA	Centre régional pour l'eau potable et l'assainissement
CSLP	Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté
DGAEUE	Direction générale de l'assainissement des eaux usées et excréta
DGRE	Direction générale des ressources en eau
EcoSan	Latrine d'assainissement écologique
EICVM	Enquête intégrale sur les conditions de vie des ménages
ENA	Enquête nationale sur l'accès des ménages aux ouvrages d'assainissement
INSD	Institut national de la statistique et de la démographie
MAH	Ministère de l'agriculture et de l'hydraulique (anciennement MAHRH)
MAHRH	Ministère de l'agriculture, de l'hydraulique et des ressources halieutiques
OMD	Objectif du millénaire pour le développement
ONEA	Office national de l'eau et de l'assainissement
PCD-AEPA	Plan communal de développement sectoriel en Approvisionnement eau potable et assainissement
PN-AEPA	Programme national d'approvisionnement en eau potable et assainissement à l'horizon 2015
PSA	Plan stratégique d'assainissement
RGPH	Recensement général de la population et de l'habitation
SCADD	Stratégie de croissance accélérée et de développement durable 2011-2015
TCM	Toilette à chasse manuelle
VIP	Ventilated improved pit (toilette à fosse ventilée)

LISTE DES CARTES

Carte 1 : La région du Plateau Central	22
Carte 2 : Les provinces de la région du Plateau Central.....	22

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Stock d'ouvrages pour excréta par province	31
Tableau 2 : Répartition des latrines selon le type par milieu d'habitation et par province (en %).....	32
Tableau 3 : Répartition des latrines selon le mode de stockage des excréta par milieu d'habitation et par zone de résidence (en %).....	37

LISTE DES REPRESENTATIONS GRAPHIQUES

Graphique 1 : Répartition des ménages selon les pratiques de défécation (en %)	25
Graphique 2 : Répartition des ménages selon les pratiques de défécation par milieu d'habitation (en %).....	25
Graphique 3 : Répartition des ménages selon les pratiques de défécation par zone de résidence (en %).....	26
Graphique 4 : Proportion de ménages déféquant dans la nature par province (en %).....	26
Graphique 5 : Proportion de ménages déféquant dans la nature selon le quintile de niveau de vie par milieu d'habitation (en %).....	27
Graphique 6 : Répartition des ménages selon les types de latrines utilisées par milieu d'habitation (en %)...	28
Graphique 7 : Répartition des ménages selon les types de latrines utilisées par zone de résidence (en %).....	28
Graphique 8 : Proportion de ménages utilisant des latrines améliorées par province (en %)	28
Graphique 9 : Taux d'accès à l'assainissement familial par milieu d'habitation (en %)	29
Graphique 10 : Taux d'accès à l'assainissement familial par zone de résidence (en %)	29
Graphique 11 : Taux d'accès à l'assainissement familial par province (en %).....	30
Graphique 12 : Taux d'accès à l'assainissement familial selon des caractéristiques du ménage (en %).....	30
Graphique 13 : Taux d'accès à l'assainissement familial selon le quintile du niveau de vie des ménages (en %).....	30
Graphique 14 : Répartition des latrines selon le type par milieu d'habitation (en %).....	32
Graphique 15 : Répartition des latrines selon le type par zone de résidence (en %).....	32
Graphique 16 : Répartition des ouvrages selon leur usage par milieu d'habitation (en %)	33
Graphique 17 : Répartition des ouvrages selon leur usage par zone de résidence (en %)	33
Graphique 18: Répartition des latrines selon le statut de partage par milieu d'habitation (en %)	33
Graphique 19 : Répartition des latrines selon le statut de partage par zone de résidence (en %)	33
Graphique 20 : Proportion de latrines partagées par province (en %).....	34
Graphique 21 : Nombre moyen d'utilisateurs quotidiens de latrines améliorées par milieu d'habitation.....	34
Graphique 22 : Nombre moyen d'utilisateurs quotidiens de latrines améliorées par zone de résidence	34
Graphique 23 : Répartition des ouvrages améliorés selon le nombre d'utilisateurs quotidiens par milieu d'habitation (en %).....	35
Graphique 24 : Répartition des ouvrages améliorés selon le nombre d'utilisateurs quotidiens par zone de résidence (en %).....	35
Graphique 25 : Répartition des ouvrages selon leur localisation par milieu d'habitation (en %)	36
Graphique 26 : Répartition des ouvrages selon leur localisation par zone de résidence (en %)	36
Graphique 27 : Proportion de latrines situées hors de la concession par province (en %).....	36
Graphique 28 : Répartition des latrines selon leur accessibilité par milieu d'habitation (en %).....	37
Graphique 29 : Répartition des latrines selon leur accessibilité par zone de résidence (en %).....	37
Graphique 30 : Répartition des latrines selon le statut de vidange par milieu d'habitation (en %)	38
Graphique 31 : Répartition des latrines selon le statut de vidange par zone de résidence (en %).....	38
Graphique 32 : Proportion de latrines déjà vidangées par province (en %)	38

Graphique 33 : Répartition des latrines déjà vidangées selon le mode de vidange par milieu d'habitation (en %)	39
Graphique 34 : Répartition des latrines déjà vidangées selon le mode de vidange par zone de résidence d'habitation (en %)	39
Graphique 35 : Répartition des ménages selon l'utilisation d'une douche par milieu d'habitation (en %)	40
Graphique 36 : Répartition des ménages selon l'utilisation d'une douche par zone de résidence (en %)	40
Graphique 37 : Proportion de ménages utilisant une douche améliorée par province (en %)	41
Graphique 38 : Répartition des douches par type d'évacuation des eaux usées selon le milieu d'habitation (en %)	41
Graphique 39 : Répartition des douches par type d'évacuation des eaux usées selon la zone de résidence (en %)	41
Graphique 40 : Proportion de douches ayant un système d'évacuation amélioré par province (en %)	42
Graphique 41 : Répartition des douches selon leur localisation par milieu d'habitation (en %)	42
Graphique 42 : Répartition des douches selon leur localisation par par zone de résidence (en %)	42
Graphique 43 : Répartition des douches selon le statut de vidange par milieu d'habitation (en %)	43
Graphique 44 : Répartition des douches selon le statut de vidange par zone de résidence (en %)	43

INTRODUCTION

INTRODUCTION

CONTEXTE SECTORIEL

Parce qu'il est un être social qui tient à son environnement et à la qualité de son cadre de vie, l'homme a mis au point des mécanismes de collecte et d'élimination des déchets qu'il produit quotidiennement à travers sa chaîne alimentaire. C'est l'assainissement.

L'assainissement est un concept global, transversal prenant en compte les aspects politiques, institutionnels, culturels, techniques et financiers qui traduit une problématique complexe qu'il convient de bien poser, segmenter et analyser.

L'analyse montre qu'au Burkina, les facteurs suivants sont déterminants :

- la pauvreté qui frappe une grande partie de la population ;
- les habitudes socioculturelles ;
- l'analphabétisme et l'insuffisance des dispositifs d'éducation sanitaire ;
- l'urbanisation galopante liée à sa forte croissance démographique ;
- l'insuffisance et/ ou l'inadaptation des systèmes d'assainissement ;
- le non-respect de la législation en matière d'environnement.

La prise de conscience de l'importance de l'assainissement pour le développement humain a véritablement émergé dans les années 1990 avec la Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement et le Sommet mondial sur l'environnement et le développement à Rio en 1992. Elle a été renforcée lors du Sommet mondial sur le développement durable à Johannesburg en 2002.

Dans ce contexte, l'assainissement a été pris en compte dans les années 1990 au Burkina Faso avec l'élaboration du premier document de stratégie du sous-secteur de l'assainissement en 1996. Il a été demandé à tous les projets et programmes de développement d'intégrer cette dimension dans leurs activités.

L'état des lieux de l'assainissement a été réalisé au Burkina Faso en mai 2006 lors de la formulation du Programme national d'approvisionnement en eau potable et assainissement en milieu rural et urbain (PN-AEPA).

Pour réaliser cet état des lieux en milieu rural, les informations étaient constituées des résultats des Enquêtes démographiques et de santé réalisées en 1998 et 2003. Ces enquêtes ont montré que l'accès à l'assainissement est très faible, mais tend à croître entre 1998 et 2003. Le taux d'utilisation d'ouvrages améliorés d'assainissement, estimé à 1% en 2005, a été obtenu par extrapolation. Ce taux a été révisé à 10% pour tenir compte de latrines traditionnelles existantes qui répondraient aux critères de sécurité.

En milieu urbain, le taux de couverture en assainissement familial, estimé à 14% en 2005 a été calculé en combinant les statistiques des réalisations d'ouvrages d'assainissement de l'ONEA et des hypothèses issues des résultats de certaines enquêtes.

Dans la plupart des villes du Burkina, l'inadéquation du système d'assainissement pousse les populations à déverser les produits de vidanges dans la nature ou dans les réseaux d'évacuation des eaux pluviales. Les eaux usées sont directement rejetées dans l'environnement.

Il résulte de cette analyse que la situation de l'assainissement est désastreuse.

L'engagement de l'humanité à travers les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) à œuvrer pour la réduction de moitié à l'horizon 2015, la proportion de la population qui n'a pas d'accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable et à un assainissement adéquat, s'est traduit au Burkina Faso par l'adoption en décembre 2006 du programme national d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement (PN-AEPA 2015) en conformité avec le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP). En ce qui concerne particulièrement l'assainissement, une politique et une stratégie nationales d'assainissement ont également été adoptées en Conseil des ministres en juillet 2007.

En milieu rural, le document du PN-AEPA a défini une stratégie de mise en œuvre de la composante 2 « Infrastructures d'assainissement du volet rural » basée sur la demande, l'adhésion et la participation des populations. L'opérationnalisation de cette stratégie comme un référentiel permettant de cadrer et de coordonner les interventions de tous les acteurs dans ce secteur a été adoptée en 2009.

En milieu urbain, l'approche méthodologique en vigueur est basée sur l'établissement de Plans stratégiques d'assainissement (PSA) visant un accès progressif et significatif en assainissement approprié à travers le développement d'une dynamique de promotion de l'assainissement intégrant un schéma institutionnel et des mécanismes de financement cohérents.

Le taux d'accès à l'assainissement est l'un des indicateurs retenu pour mesurer la progression vers l'OMD 7 « Assurer un environnement durable », et pour atteindre la cible 7c « Réduire de moitié d'ici à 2015 le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau de boisson salubre et à des services d'assainissement de base. »

Jusqu'à présent, on ne disposait pas d'informations fiables et précises sur le niveau d'assainissement familial au Burkina Faso. Ce manque d'information ne permettait pas de calculer le taux d'accès à l'assainissement familial qui est l'un des indicateurs clefs du PN-AEPA et de la stratégie nationale de politique de développement (CSLP/SCADD).

Dans l'optique de répondre aux besoins en informations du secteur pour le pilotage du PN-AEPA en vue d'une planification stratégique des actions, une enquête nationale sur l'assainissement familial des eaux usées et excréta a été recommandée lors de la revue conjointe du PN-AEPA en mars 2010.

OBJECTIFS DE L'ENQUETE

L'enquête nationale sur l'accès des ménages aux ouvrages d'assainissement familial (ENA 2010) s'inscrit dans le cadre des efforts déployés par l'Etat burkinabè pour disposer d'informations nécessaires à la prise de décisions dans le domaine de l'assainissement.

L'objectif général de l'enquête est d'obtenir des données statistiques fiables sur l'accès des ménages aux ouvrages d'assainissement familial au niveau provincial en 2010 au Burkina Faso. On entend par ouvrage d'assainissement familial les ouvrages pour les excréta et les ouvrages pour les eaux usées. Ces données permettront de façon spécifique de :

- calculer le taux d'accès à l'assainissement familial au niveau provincial selon le milieu (urbain et rural) ;
- calculer le taux d'accès à l'assainissement familial au niveau régional selon la zone d'habitation (lotie et non lotie) ;
- estimer le nombre et les types d'ouvrages existants par province ;
- analyser l'accès à l'assainissement familial selon le niveau d'instruction, le sexe, la situation matrimoniale du chef de ménage, le type et le statut d'occupation du logement ; le niveau de vie ;
- établir la situation de référence en assainissement familial, laquelle sera utilisée pour le pilotage du secteur.

L'enquête a été pilotée par la Direction générale de l'assainissement des eaux usées et excréta. Elle a été réalisée avec l'appui de l'Institut national de la statistique et de la démographie (INSD), de la Direction générale des ressources en eau (DGRE) et de l'Office national de l'eau et de l'assainissement (ONEA). La collecte des informations s'est déroulée du 23 février au 25 mars 2011.

Une méthodologie détaillée a été présentée au Conseil national de la statistique (CNS) qui a octroyé son visa N° AP2010002CNCS4 en décembre 2010. Les principaux éléments de cette méthodologie sont présentés en annexe 2.

Ce rapport présente les résultats de l'enquête pour la région du Plateau Central. Il passe en revue les points concernant les pratiques de défécation, les types de latrines utilisées par les ménages, les caractéristiques des latrines et les pratiques d'évacuation des eaux usées des douches. Un rapport similaire est disponible pour chacune des 12 autres régions. Ces rapports ainsi que le rapport national sont disponibles à la DGAEUE et sur le site internet www.eauburkina.org.

DEFINITION DES CONCEPTS UTILISES

Accès d'un ménage à l'assainissement familial

Un ménage a accès à l'assainissement familial s'il utilise une latrine améliorée (qu'elle soit partagée avec d'autres ménages ou non) dont le nombre total d'utilisateurs quotidiens est inférieur ou égal à 10.

L'accès à l'assainissement familial est ainsi déterminé selon les normes et critères définis dans le Document de programme du PN-AEPA en 2006 et précisés dans l'Opérationnalisation de la stratégie de mise en œuvre de la composante « infrastructures d'assainissement en milieu rural » (OSA) en 2009. Sont donc pris en compte selon le PN-AEPA :

- le nombre total d'utilisateurs quotidiens par ouvrage au plus égal à 10¹ ;
- l'utilisation d'une latrine améliorée (latrine VIP², EcoSan, TCM, toilette à chasse mécanique), qu'elle soit partagée avec d'autres ménages ou non³.

Accès à l'assainissement familial (Taux d')

Le taux d'accès à l'assainissement familial est le nombre de ménages qui ont accès à l'assainissement familial rapporté au nombre total de ménages⁴.

Assainissement autonome

Système de gestion des eaux usées et des excréta basé sur leur traitement in situ (sur l'unité foncière). La phase liquide des effluents est généralement infiltrée dans le sol ou réutilisée, alors que les sous-produits du traitement (boues) sont transportés périodiquement vers des centres publics de traitement des boues ou vers un lieu de valorisation agricole.

Assainissement autonome individuel

Il s'agit de l'assainissement autonome d'une parcelle ou unité foncière desservant une maison individuelle à usage d'habitation. On rencontre principalement les technologies suivantes : puisards, latrines, fosses septiques, tranchées d'infiltration, etc.

Douche améliorée

Une douche améliorée est une douche dont les eaux usées sont convenablement évacuées. Il s'agit des douches raccordées au réseau d'égout, à une fosse septique, à une fosse étanche ou à un puisard.

Eaux usées

Eaux générées par la cuisine, la vaisselle, la lessive ainsi que les douches, au sens du présent rapport.

Latrine/toilette améliorée

Selon le PN-AEPA une latrine améliorée est une latrine qui répond aux conditions hygiéniques qui empêchent l'homme, l'animal ou l'insecte d'entrer en contact avec des

¹ PN-AEPA à l'horizon 2015, Document de programme du PN-AEPA, Annexe : Normes, Critères et Indicateurs, MAHRH novembre 2006, page iv

² VIP : Ventilated improved pit

³ PN-AEPA à l'horizon 2015, Opérationnalisation de la stratégie de mise en œuvre de la composante « infrastructures d'assainissement en milieu rural » du PN-AEPA, Volet 2 : Options technologiques, MAHRH 2009, page 7

⁴ PN-AEPA à l'horizon 2015, Document de programme du PN-AEPA, Manuel de Suivi Evaluation (MSE), Tome 2 : Outils et méthodes, pour le volet rural, Annexe 1 : Fiches descriptives des indicateurs, MAHRH, avril 2009, page 17

excreta humains. Il s'agit des ouvrages suivants : latrine VIP une fosse/SanPlat améliorée, latrine VIP double fosse, latrine EcoSan, une toilette à chasse d'eau manuelle (TCM) une fosse ou double fosse ; toilette à chasse d'eau mécanique⁵.

Latrine non améliorée

Selon le PN-AEPA, une latrine non améliorée est une latrine traditionnelle sans dalle en béton ou avec dalle en béton, ou encore une latrine SanPlat simple⁶.

Ménage

Le ménage est l'unité socio-économique de base au sein de laquelle les différents membres, apparentés ou non, vivent dans la même maison ou concession, mettent en commun leurs ressources et satisfont en commun à l'essentiel de leurs besoins alimentaires et autres besoins vitaux sous l'autorité de l'un d'entre eux appelé chef de ménage (CM).

Milieu urbain

Le milieu urbain est principalement composé des communes urbaines. Cependant la base de sondage de l'enquête issue du RGPH 2006, distingue au sein des communes urbaines, les zones rurales qui sont rattachées au milieu rural.

Selon l'article 19 de la Loi portant code général des collectivités territoriales N°055-2004/AN du 21 décembre 2004, « la commune urbaine est une entité territoriale comprenant au moins une agglomération permanente de 25 000 habitants et dont les activités économiques permettent de générer des ressources budgétaires propres annuelles d'au moins 25 000 000 de francs CFA ». L'article 21 précise que « les communes urbaines existantes à la date d'entrée en vigueur de la loi conservent leur statut ». Aujourd'hui, le Burkina Faso compte 49 communes urbaines composées des 45 chefs-lieux de province auxquels s'ajoutent les communes de Niangoloko, Bittou, Garango et Pouytenga.

Milieu rural

Ensemble des localités ne faisant pas partie du milieu urbain.

Niveau de vie

Prédiction du quintile de niveau de vie monétaire réalisée à partir des données de l'Enquête intégrale sur les conditions de vie des ménages (EICVM). Il se présente en cinq niveaux, chacun représentant une proportion de 20% des ménages. Le niveau 1 représente les 20% des ménages les plus pauvres et le niveau 5, les 20% des ménages les plus aisés.

Zone lotie et zone non lotie⁷

Zone lotie : Espace habité ou non, ayant fait l'objet d'un morcellement répertorié par les services compétents (Bureau d'urbanisme agréé, géomètre agréé, etc.).

Zone non lotie : Espace habité ou non, n'ayant pas connu l'opération de morcellement par les services compétents.

⁵ PN-AEPA à l'horizon 2015, Opérationnalisation de la stratégie de mise en œuvre de la composante « infrastructures d'assainissement en milieu rural » du PN-AEPA, Volet 2 : Options technologiques, MAHRH, 2009, page 7

⁶ PN-AEPA à l'horizon 2015, Opérationnalisation de la stratégie de mise en œuvre de la composante « infrastructures d'assainissement en milieu rural » du PN-AEPA, Volet 2 : Options technologiques, MAHRH, 2009, page 7

⁷ Recueil des concepts, définitions, indicateurs, méthodologies, nomenclatures et outils de collecte utilisés dans le système statistique national », INSD, 2009

PRESENTATION DE LA REGION DU PLATEAU CENTRAL

La région du Plateau Central est située au cœur du Burkina Faso avec une superficie de 8 571 km² (*Profil des régions du Burkina Faso, DGAT-DLR/MEF, 2010*), soit 3,1% de la superficie du territoire national. Elle est limitée au nord-est par la région du Centre-Nord, au nord-ouest par la région du Nord, au sud par les régions du Centre et du Centre-Sud, à l'ouest par la région du Centre-Ouest et à l'est par la région du Centre-Est.

La région du Plateau Central est subdivisée en 3 provinces, 20 départements, 3 communes urbaines, 17 communes rurales et 544 villages. Les provinces de la région et leurs chefs-lieux cités entre parenthèses sont les suivants : Ganzourgou (Zorgho), Ouhimbé (Ziniaré) et Kourwéogo (Boussé). Le chef-lieu de la région est Ziniaré.

Au Recensement général de la population et de l'habitation (RGPH) de 2006, la région avait une population de 696 372 habitants, soit 5% de la population du pays. La population féminine est majoritaire dans la région avec une proportion de 53,4%. Le taux d'urbanisation est de 7,9%, presque 3 fois inférieur à celui de l'ensemble du pays qui est de 22,7%. D'après les projections de l'INSD, la population de la région du Plateau Central est estimée en 2010 à 764 574 habitants et 875 910 habitants en 2015. Le taux d'accroissement de la population de la région entre 1996 et 2006 est de 2,0%, ce qui est largement inférieur au taux d'accroissement de la population nationale de 3,1% sur la même période. La croissance de la population est donc beaucoup moins forte dans le Plateau Central que dans d'autres régions du pays.

Au niveau ethnique, la région du Plateau Central est habitée essentiellement par les Mossi mais on y trouve également des populations Peulh et Bissa en proportions réduites.

Le relief de la région du Plateau Central est composé d'une pénéplaine aux pentes douces, interrompue çà et là par des alignements de collines cuirassées aux sommets tabulaires ou arrondis ou granitiques. Les sols y sont peu profonds et peu fertiles, ils sont de nature ferrugineuse et sont vulnérables à l'action de l'érosion et du ruissellement.

Le climat du Plateau Central est de type soudano sahélien marqué par une longue saison sèche d'octobre à mai et une courte saison des pluies de juin à septembre. La pluviométrie est irrégulière et insuffisante avec une moyenne annuelle comprise entre 600 et 800 mm d'eau.

La végétation naturelle de la région est formée de savanes arbustives sur les plateaux, de savanes arborées dans les vallées et de galeries le long des cours d'eau.

L'économie de la région est basée sur des activités de production et de commercialisation des produits issus de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de l'artisanat. Cependant, du fait de sa position centrale et de sa proximité avec la capitale du pays, la région bénéficie d'une urbanisation rapide avec l'expansion de la capitale. Une usine de transformation de tomate est ainsi en cours d'installation à Loumbila, une commune de la région située seulement à une quinzaine de kilomètres de Ouagadougou. La région renferme également quelques sites touristiques dont notamment le site de sculptures sur granite de Laongo, le musée de Manéga, le parc animalier de Ziniaré.

Selon les résultats de l'Enquête intégrale sur les conditions de vie des ménages (EICVM) de 2009, la pauvreté a connu un léger recul dans la région entre 2003 et 2009. Le Plateau Central occupe sur ce plan une position médiane avec un taux de pauvreté en 2009 de 42,9%, sensiblement proche du taux national qui est de 43,9% (SCADD 2011-2015).

Le taux d'alphabétisation de 24,4% dans la région est faible, et plus particulièrement chez les femmes où il n'est que de 16,7%. Le Plateau Central se retrouve ainsi parmi les régions où l'alphabétisation est moins élevée qu'au niveau national (EICVM 2009). Cependant, la scolarisation ces dernières années y est des plus encourageantes. En effet, pour l'année scolaire 2010/2011, 87,7% d'enfants en âge scolaire (6-11 ans pour le primaire) sont effectivement scolarisés dans la région, ce qui est 10 points au-dessus du taux national où il est de 77,6% (Annuaire statistique 2010/2011 du MEBA).

Les ressources en eau utilisées pour l'Approvisionnement en eau potable (AEP) sont principalement de l'eau de surface utilisée pour le centre ONEA de Ziniaré. Le réseau hydrographique de la région est relativement dense mais la plupart des cours d'eau sont temporaires. En outre, la région abrite l'une des plus grandes infrastructures hydrauliques du pays : le barrage de Ziga avec une capacité de 200 millions de m³. Il est destiné à l'approvisionnement en eau potable.

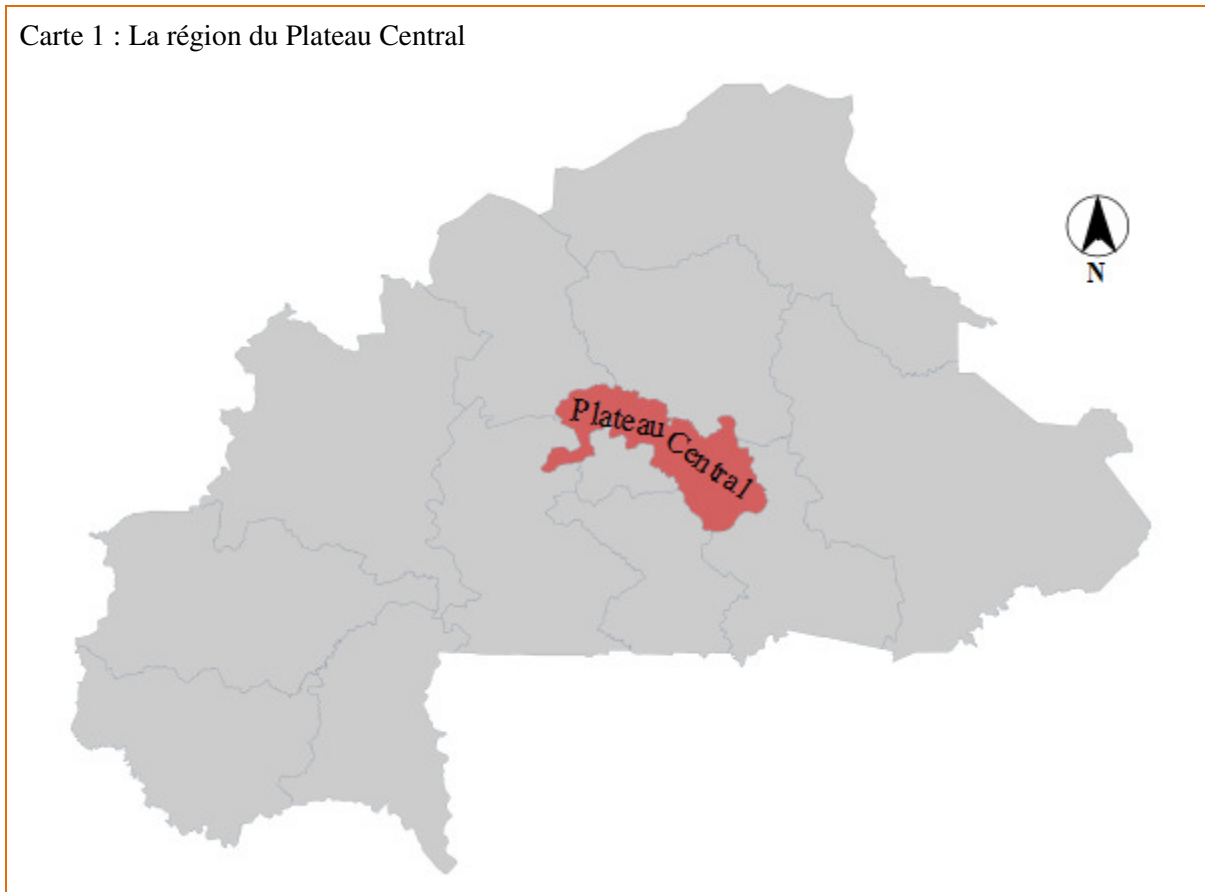
Selon le Rapport sectoriel régional du PN-AEPA, en fin 2010, la région comptait 2 780 Points d'eau modernes (PEM), 9 Adductions d'eau potable simplifiées (AEPS) fonctionnels.

Selon le même rapport, divers intervenants ont réalisés des ouvrages d'assainissement dans la région en 2010. En ce qui concerne particulièrement les latrines familiales, 5 832 nouveaux ouvrages de type VIP essentiellement ont été réalisés principalement par le CREPA-BF (2 050 ouvrages), l'ONG APS (3 530 ouvrages) et SOS Sahel (250 ouvrages). Pour ce qui est des puisards domestiques, seulement 2 ont été construits en 2010 par la Commune de Méguet.

Ces interventions sont pour l'instant mal coordonnées puisqu'il n'y a pas une visibilité d'ensemble des initiatives. L'élaboration des Plans Communaux de Développement sectoriels approvisionnement eau potable et assainissement (AEPA) est de ce fait une étape très importante. Avant l'année 2010, aucune commune de la région n'était dotée d'un PCD-AEPA. A la fin de l'année les 20 communes avaient élaborés et adoptés leur PCD AEPA (Rapport bilan annuel au 31/12/2010 du PN-AEPA).

La situation de l'assainissement familial, peu connue, est perçue comme très précaire, à l'instar d'autres régions du pays. Le présent rapport permet aujourd'hui de mieux en saisir la réalité.

Carte 1 : La région du Plateau Central



Carte 2 : Les provinces de la région du Plateau Central



SITUATION REGIONALE

I. ACCES DES MENAGES A L'ASSAINISSEMENT

I.1. Pratiques de défécation

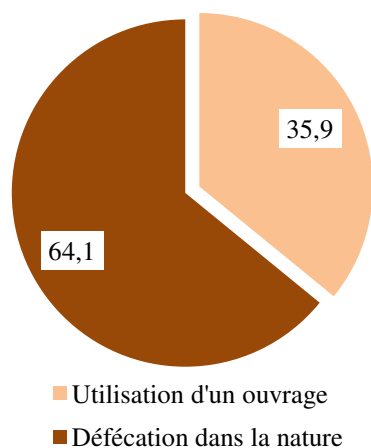
Pour déféquer, les ménages ont généralement recours à la nature ou à des latrines. Dans la région du Plateau Central, la défécation dans la nature est la pratique la plus répandue et concerne 6 ménages sur 10. Cette pratique est aussi fréquente dans la région qu'au niveau national. Ainsi le Plateau Central est l'une des régions où cette pratique est la moins fréquente.

La prédominance de la défécation dans la nature témoigne de la précarité économique des ménages mais également du poids important des habitudes socioculturelles.

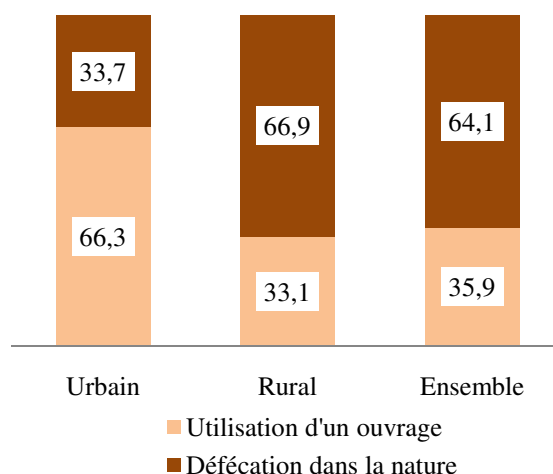
La situation est radicalement différente selon le milieu d'habitation :

- en milieu urbain, 34%, soit 1/3 des ménages défèquent dans la nature. Ce qui reste tout de même largement supérieur aux 13% enregistrés pour l'ensemble du milieu urbain national. Le milieu urbain du Plateau Central est classé 4^e en termes de fréquence de ce phénomène par rapport au milieu urbain des autres régions du pays.
- en milieu rural, la défécation dans la nature est 2 fois plus répandue qu'en milieu urbain et concerne 67% des ménages. Cette proportion est supérieure à celle du milieu rural national de 4 points.

Graphique 1 : Répartition des ménages selon les pratiques de défécation (en %)



Graphique 2 : Répartition des ménages selon les pratiques de défécation par milieu d'habitation (en %)

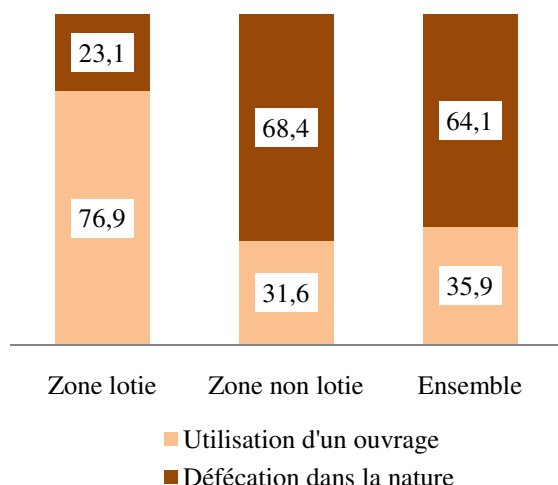


Le phénomène de défécation dans la nature se distingue également selon la zone de résidence. Plus fréquent en zone non lotie, il concerne presque 7 ménages sur 10 et seulement 2 ménages sur 10 en zone lotie. Ce profil est proche, mais diffère dans son ampleur, de celui décrit précédemment selon le milieu d'habitation.

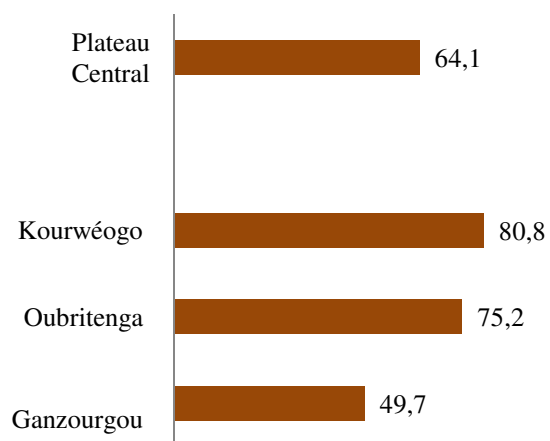
Au niveau des provinces, comme on peut le voir sur le Graphique 4, la situation est meilleure dans le Ganzourgou où la défécation dans la nature concerne 10 ménages sur 20, soit la moitié des ménages. Elle est encore plus préoccupante dans l'Oubritenga et le Kourwéogo où respectivement 15 et 16 ménages sur 20 sont concernés.

La situation des provinces est en réalité déterminée par l'ampleur du phénomène en milieu rural. En effet, quelle que soit la province, en milieu urbain, la défécation dans la nature est relativement maintenue. Elle concerne un maximum de 41% des ménages dans le Kourwéogo. En milieu rural cependant, le phénomène est encore plus important. Il concerne 51% des ménages dans le Ganzourgou, mais 80% et 86% des ménages respectivement dans l'Oubritenga et dans le Kourwéogo. Ces dernières proportions observées dans les provinces en milieu rural sont à peine plus élevées que les moyennes provinciales (Voir Annexe 1).

Graphique 3 : Répartition des ménages selon les pratiques de défécation par zone de résidence (en %)



Graphique 4 : Proportion de ménages déféquant dans la nature par province (en %)

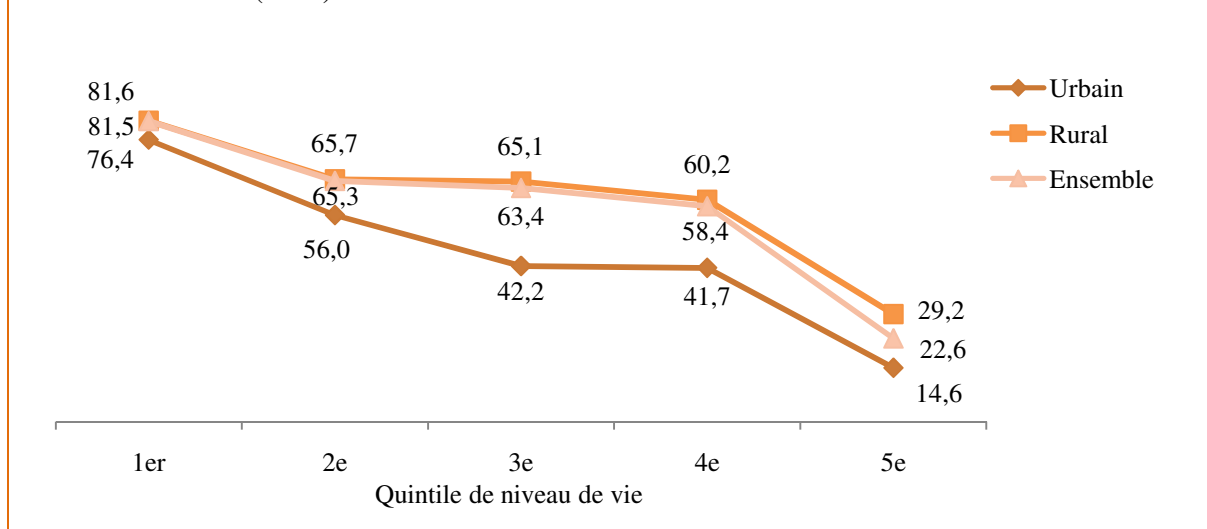


En considérant le niveau de vie des ménages, il ressort que le facteur économique influence la pratique de défécation. Au niveau de l'ensemble de la région, parmi les ménages les plus pauvres, appartenant au groupe des 20% des ménages les plus démunis (1^{er} quintile), 82% défèquent dans la nature. Cette proportion décroît à mesure que le niveau de vie augmente, elle décroche considérablement pour les ménages les plus aisés, appartenant au groupe des 20% des ménages les plus nantis (5^e quintile) où seulement 23% d'entre eux défèquent dans la nature.

Cette tendance globale est suivie aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain. En milieu rural, les proportions de ménages déféquant dans la nature sont plus élevées qu'au niveau régional ; mais c'est l'inverse en milieu urbain où la décroissance des proportions avec le niveau de vie est plus marquée qu'au niveau régional.

Somme toute, dans le milieu urbain du Plateau Central, la proportion des ménages parmi les plus aisés déféquant dans la nature est de 14,6% alors qu'elle n'est que de 2,4% au niveau national en milieu urbain. Ce constat laisse entrevoir le long chemin à parcourir par les ménages de la région dans ce domaine.

Graphique 5 : Proportion de ménages déféquant dans la nature selon le quintile de niveau de vie par milieu d'habitation (en %)



I.2. Utilisation par type de latrine

Il s'agit ici de répartir les ménages selon les types de latrines qu'ils utilisent. Il est considéré un ouvrage par ménage utilisateur. Si un ménage dispose de plusieurs latrines de types différents, on considère la latrine « la plus améliorée » de toutes.

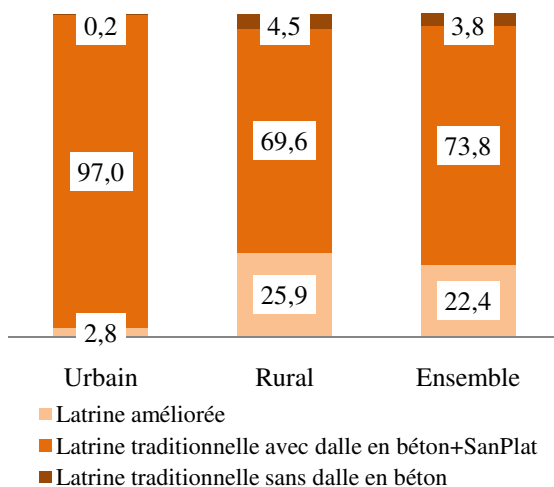
Comme au niveau de l'ensemble du pays, dans la région du Plateau Central, parmi les ménages qui utilisent un ouvrage d'assainissement familial, une forte proportion utilise des ouvrages d'assainissement non améliorés. Il s'agit principalement des latrines traditionnelles avec dalle en béton, utilisées par 74% des ménages recourant à un ouvrage. Par ailleurs, environ 4% des ménages recourant à un ouvrage utilisent des latrines traditionnelles sans dalle en béton et 22% utilisent des latrines améliorées.

Ce profil régional d'ensemble n'est pas le même selon le milieu d'habitation ou la zone de résidence. En effet, le milieu rural et la zone non lotie ne s'écartent que très peu du profil régional. On note juste que les ménages utilisant des latrines améliorées et ceux utilisant des latrines traditionnelles sans dalle en béton ont une proportion légèrement plus élevée qu'au niveau régional.

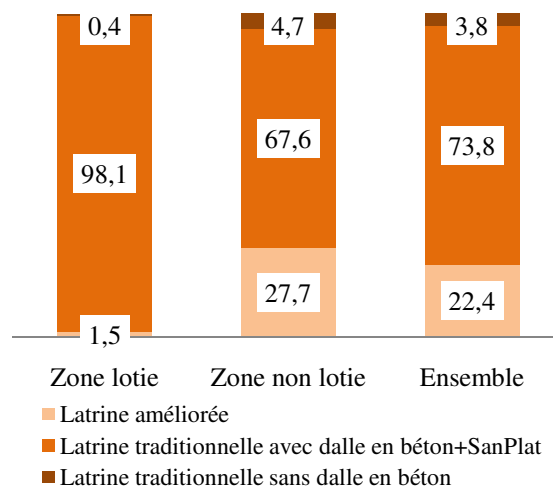
A l'inverse, le milieu urbain et la zone lotie s'écartent considérablement du profil régional. La quasi-totalité des ménages y utilise des latrines traditionnelles avec dalle en béton ; par ailleurs, la proportion de ménages utilisant des latrines traditionnelles sans dalle en béton est presque nulle et celle des ménages utilisant des latrines améliorées est très faible, se situant à moins de 3%.

Par rapport au type de latrine utilisé, la situation des ménages du Plateau Central semble meilleure que celle de la moyenne nationale. En effet, la proportion de ménages utilisant les latrines traditionnelles avec dalle en béton est la même, tandis que celle des ménages utilisant les latrines améliorées est 2 fois plus élevée dans le Plateau Central. Par ailleurs, la proportion de ménages utilisant des latrines traditionnelles sans dalle en béton est 3,5 fois plus élevée au niveau national que dans le Plateau Central.

Graphique 6 : Répartition des ménages selon les types de latrines utilisées par milieu d'habitation (en %)



Graphique 7 : Répartition des ménages selon les types de latrines utilisées par zone de résidence (en %)

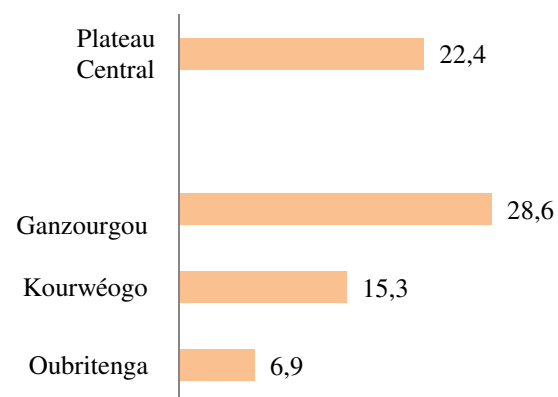


En rappel, en moyenne 22,4% des ménages utilisent des latrines améliorées dans la région. Cette proportion masque d'importantes disparités au niveau des provinces.

Une proportion plus importante de ménages du Ganzourgou, approchant 30%, utilise des latrines améliorées. Cette proportion est 2 fois moins élevée dans le Kourwéogo. L'Oubritenga est en dernière position avec une proportion de ménages utilisant des latrines améliorées également moitié moins élevée que dans le Kourwéogo.

Selon le milieu d'habitation, comme au niveau régional, la proportion de ménages utilisant des latrines améliorées dans les provinces est beaucoup plus influencée par la situation en milieu rural. Celle-ci ne s'écarte en effet pas beaucoup du milieu rural de ces provinces.

Graphique 8 : Proportion de ménages utilisant des latrines améliorées par province (en %)



En effet, en milieu rural, la proportion des ménages utilisant des latrines améliorées est de 31% dans le Ganzourgou, 19% dans le Kourwéogo et 9% dans l'Oubritenga. Par contre, en milieu urbain, dans toutes les provinces, la proportion de ménages utilisant des latrines améliorées est nettement plus faible. Ainsi dans ce milieu d'habitation, seuls 8% des ménages du Kourwéogo, 2% des ménages de l'Oubritenga et 0,3% des ménages du Ganzourgou utilisent une latrine améliorée (Voir Annexe 1).

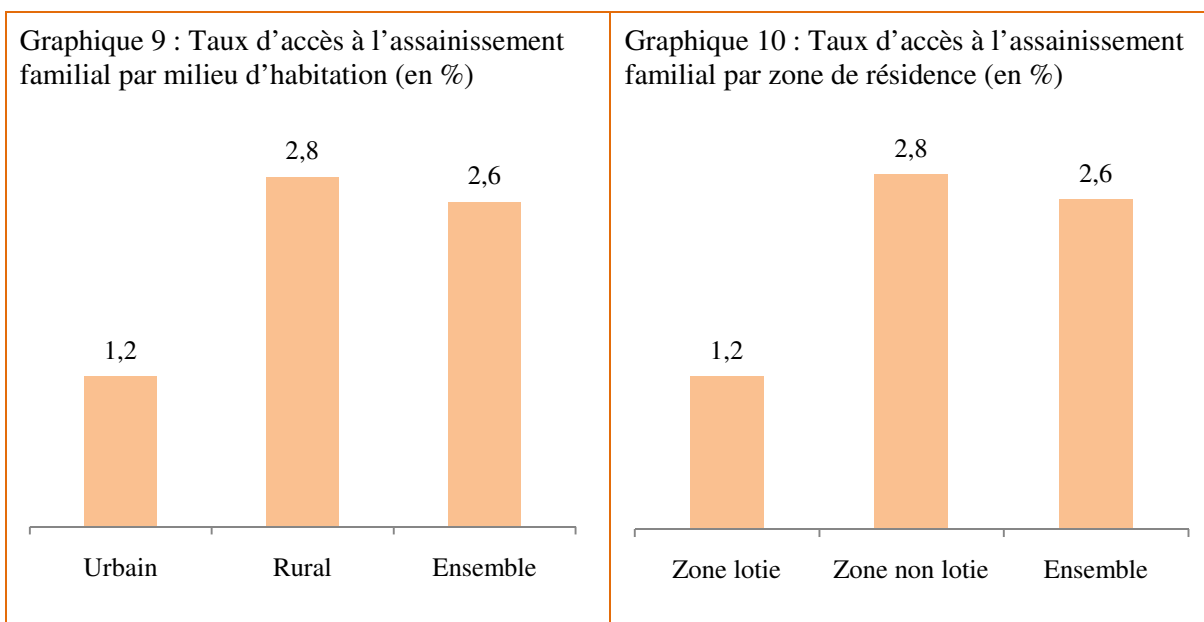
Cette situation est spécifique à la région du Plateau Central où contrairement à ce qui est observé au niveau national et dans la plupart des régions, les ménages du milieu rural semblent être dans une meilleure situation que les ménages du milieu urbain par rapport aux types de latrines utilisées.

I.3. Taux d'accès à l'assainissement familial

Le taux d'accès à l'assainissement familial est le nombre de ménages ayant accès à l'assainissement familial rapporté au nombre total de ménages. Selon le PN-AEPA, un ménage a accès à l'assainissement familial s'il utilise une latrine améliorée (qu'elle soit partagée avec d'autres ménages ou non) et dont le nombre total d'utilisateurs quotidiens est inférieur ou égal à 10.

Sur cette base, le taux d'accès à l'assainissement familial dans la région du Plateau Central est de 2,6%. Autrement dit, à peu près 3 ménages ont accès à l'assainissement familial dans la région sur 100. Ce taux est moins élevé que le taux national qui est de 3,1%. Il permet pourtant de classer le Plateau Central en 2^e position par rapport aux autres régions. Ce classement a priori favorable, loin de traduire de bonnes conditions d'accès à l'AEUE dans la région, révèle une fois de plus la situation défavorable de l'ensemble des régions du pays.

Comme au niveau national, le taux d'accès à l'assainissement familial dans le Plateau Central est différent selon le milieu d'habitation et selon la zone de résidence mais contrairement au niveau national, il est plus élevé en milieu rural et en zone non lotie. Il est en effet de 2,8% en milieu rural et en zone non lotie et seulement de 1,2% en milieu urbain et en zone lotie.



Au niveau des provinces, le classement est le même que celui relatif aux proportions de ménages utilisant des latrines améliorées : le Ganzourgou est en tête avec un taux d'accès à l'assainissement familial de 4,5%. Il est suivi du Kourwéogo qui a un taux près de 4 fois moins élevé ; vient enfin l'Oubritenga avec seulement 0,7% de ménages ayant accès à l'assainissement familial.

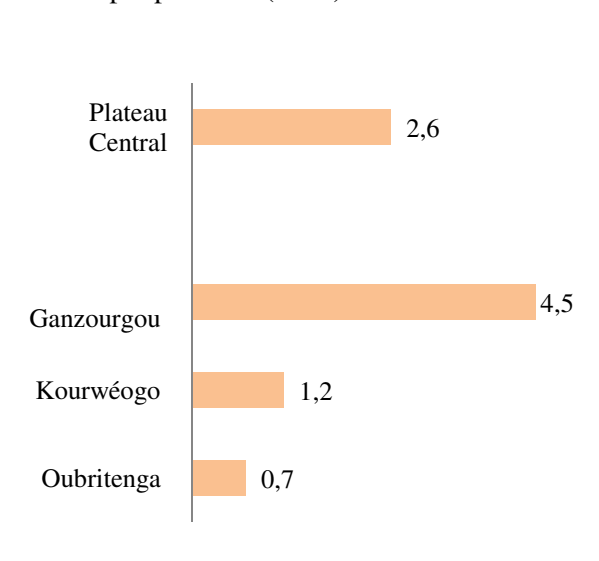
Il convient de signaler que dans le Plateau Central, contrairement à ce qui est observé pour la majorité des régions, la province abritant le chef-lieu de la région, l'Oubritenga, est la moins bien classée pour la plupart des indicateurs d'assainissement et tout particulièrement du taux d'accès à l'assainissement familial.

Selon le milieu d'habitation, les taux d'accès à l'assainissement familial dans les provinces sont proches de ceux du rural.

Pour l'Oubritenga et le Kourwéogo, la situation est meilleure en milieu urbain puisque le taux d'accès des ménages du milieu urbain est 2 fois plus élevé que celui des ménages du milieu rural : 2,3% en urbain contre 1,1% en rural pour le Kourwéogo et 1,3% en urbain et 0,7% en rural pour l'Oubritenga.

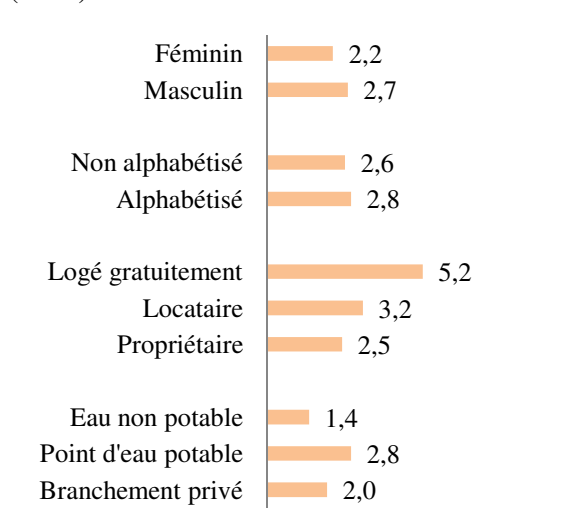
Pour le Ganzourgou par contre, la situation est largement meilleure en milieu rural. Dans cette province, le taux d'accès en milieu urbain n'est que de 0,2% contre 4,8% en milieu rural (voir Annexe 1).

Graphique 11 : Taux d'accès à l'assainissement familial par province (en %)

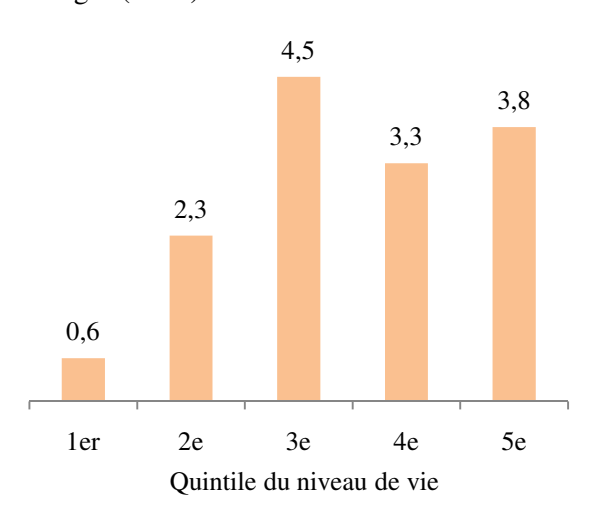


Contrairement au niveau national et à la plupart des régions, l'accès à l'assainissement familial dans le Plateau Central ne semble pas varier significativement en fonction de certaines caractéristiques du ménage. Les caractéristiques observées concernent le sexe et le statut d'alphabétisation du chef de ménage ; le statut d'occupation du logement, le mode d'approvisionnement en eau de boisson et le niveau de vie du ménage. Comme le montrent les graphiques 12 et 13, les différences entre modalités d'une même variable ne sont pas significatives.

Graphique 12 : Taux d'accès à l'assainissement familial selon des caractéristiques du ménage (en %)



Graphique 13 : Taux d'accès à l'assainissement familial selon le quintile du niveau de vie des ménages (en %)



II. TYPOLOGIE DES OUVRAGES

II.1. Stock d'ouvrages

Le nombre d'ouvrages d'assainissement familial pour excréta est estimé à 37 600 pour l'ensemble de la région. En rapportant la population de la région à la date de l'enquête à ce chiffre, on trouve un ratio théorique de 21 habitants par ouvrage, ce qui est supérieur à la moyenne nationale de 5 personnes.

Le stock régional de latrines est très inégalement réparti entre les provinces. Le Ganzourgou à lui tout seul compte 25 300 latrines, ce qui représente les 2/3 du stock régional. Dans les 2 autres provinces se partageant le 1/3 restant, c'est dans l'Oubritenga que se trouve un peu plus du double du stock du Kourwéogo.

Il existe un très grand écart entre les stocks d'ouvrages pour excréta dans les milieux urbain et rural de la région. Sur les 37 600 ouvrages de la région, le milieu rural en compte 31 800, soit près de 85% du stock. Cette situation s'explique simplement par la répartition de la population dans la région qui est à 92% rurale. Dans les provinces, l'écart entre urbain et rural n'est pas le même. Il est plus important dans le Ganzourgou où le stock des ouvrages du milieu rural est 11 fois supérieur à celui du milieu urbain. Ce rapport n'est que de 2,5 dans l'Oubritenga et de 2 dans le Kourwéogo, toujours en faveur des ouvrages du milieu rural.

Tableau 1 : Stock d'ouvrages pour excréta par province

	Ganzourgou	Kourwéogo	Oubritenga	Plateau Central
Urbain	2 100	1 300	2 400	5 800
Rural	23 200	2 600	6 000	31 800
Ensemble	25 300	3 900	8 400	37 600

II.2. Types d'ouvrages pour excréta

Sont analysées dans cette section et les suivantes, les caractéristiques de tous les ouvrages pour excréta ou latrines de la région.

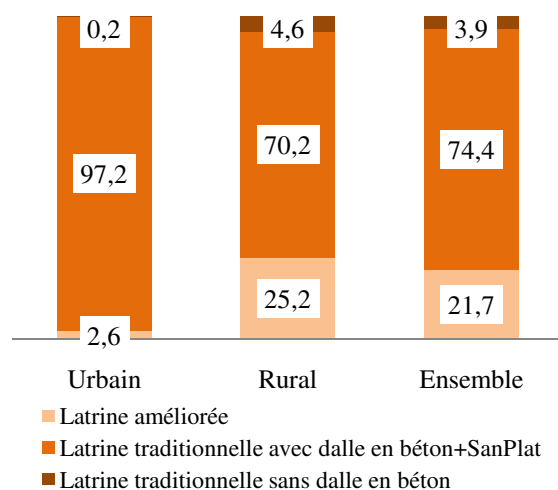
Plus qu'au niveau national, la grande majorité des ouvrages pour excréta présente dans la région du Plateau Central sont des latrines traditionnelles avec dalle en béton : 74% des ouvrages sont de ce type. Les latrines traditionnelles sans dalle en béton sont peu fréquentes, elles représentent environ 4% des ouvrages, soit 3,7 fois moins qu'au niveau national. Les latrines améliorées sont quant à elles plus représentées qu'au niveau national. Leur proportion est de 22% contre 12% pour l'ensemble du pays.

Ces caractéristiques semblent indiquer que les ouvrages du Plateau Central sont de « meilleure qualité » que le stock national.

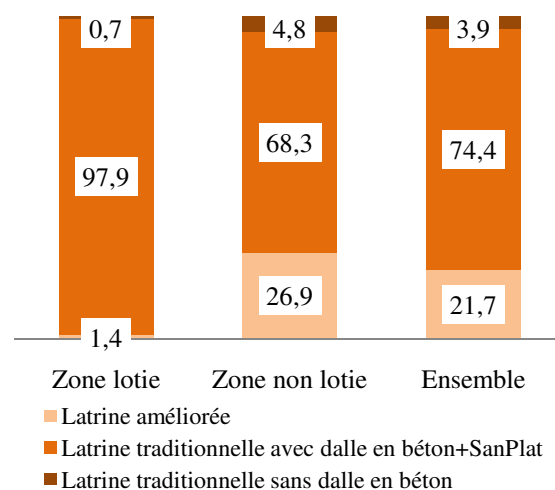
Selon le milieu d'habitation ou la zone de résidence, cette répartition des ouvrages par type est significativement différente. Le milieu rural et la zone lotie se rapprochent du profil régional. On relève cependant une proportion plus élevée de latrines améliorées atteignant le 1/4 des ouvrages. Les latrines sans dalle en béton sont également un peu plus représentées contrairement aux latrines avec dalle en béton qui le sont un peu moins. Le milieu urbain et la zone lotie s'écartent considérablement du profil régional : la quasi-totalité des ouvrages est constituée de latrines traditionnelles avec dalle en béton. La proportion des ouvrages

traditionnels sans dalle en béton est presque nulle et celle des ouvrages améliorés est très faible se situant à moins de 3%.

Graphique 14 : Répartition des latrines selon le type par milieu d'habitation (en %)



Graphique 15 : Répartition des latrines selon le type par zone de résidence (en %)



Au niveau provincial, les latrines traditionnelles avec dalle en béton sont largement prédominantes dans toutes les provinces en milieu urbain. Les latrines améliorées y sont donc faiblement représentées sauf dans le Kourwéogo où elles atteignent 7,3% du stock.

En milieu rural, les latrines traditionnelles avec dalle en béton restent majoritaires dans toutes les provinces. Cependant, les latrines améliorées sont plus fréquentes que dans le milieu urbain.

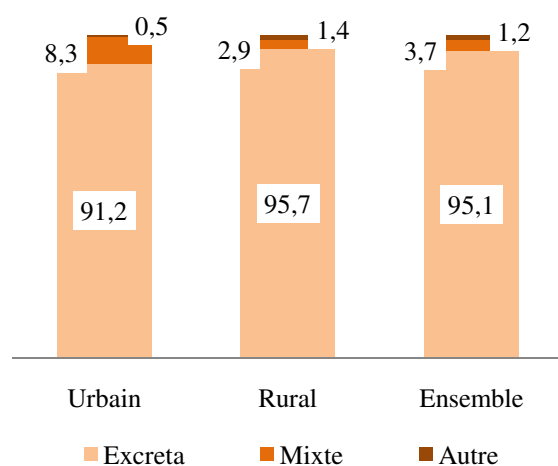
Tableau 2 : Répartition des latrines selon le type par milieu d'habitation et par province (en %)

Milieu d'habitation	Provinces	Latrine traditionnelle sans dalle en béton (%)	Latrine traditionnelle avec dalle en béton et SanPlat (%)	Latrine améliorée (%)	Ensemble (%)
Urbain		0,2	97,2	2,6	100,0
	Ganzourgou	0,0	99,7	0,3	100,0
	Kourwéogo	1,0	91,7	7,3	100,0
	Oubritenga	0,0	97,9	2,1	100,0
Rural		4,6	70,2	25,2	100,0
	Ganzourgou	4,6	65,1	30,3	100,0
	Kourwéogo	2,3	79,0	18,7	100,0
	Oubritenga	5,4	86,3	8,3	100,0
Ensemble		3,9	74,4	21,7	100,0
	Ganzourgou	4,2	68,0	27,8	100,0
	Kourwéogo	1,8	83,4	14,8	100,0
	Oubritenga	3,9	89,6	6,5	100,0

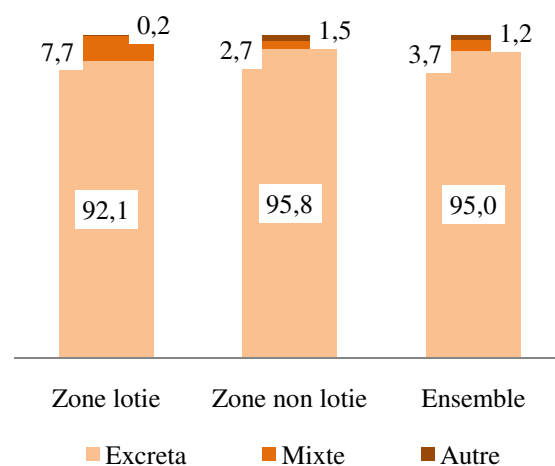
II.3. Usage des latrines

Dans la région, quels que soient le milieu d'habitation, la zone de résidence ou la province, une large majorité des ouvrages est utilisée exclusivement pour les excréta. Peu d'ouvrages sont utilisés à la fois pour l'évacuation des excréta et des eaux usées (usage mixte). Ce dernier type d'usage est cependant plus fréquent en milieu urbain et en zone lotie où il représente 8% des ouvrages, ce qui est moins élevé qu'au niveau urbain national où cette proportion est de 14%.

Graphique 16 : Répartition des ouvrages selon leur usage par milieu d'habitation (en %)



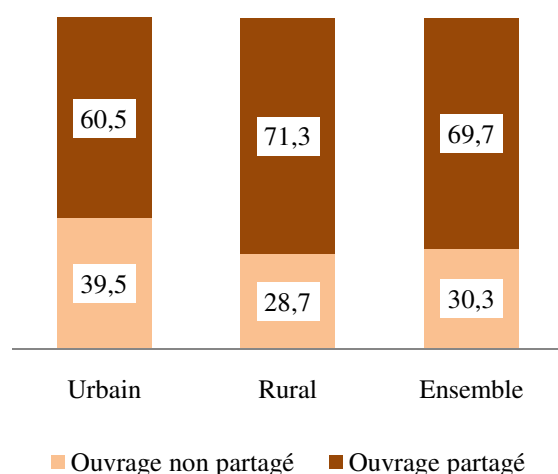
Graphique 17 : Répartition des ouvrages selon leur usage par zone de résidence (en %)



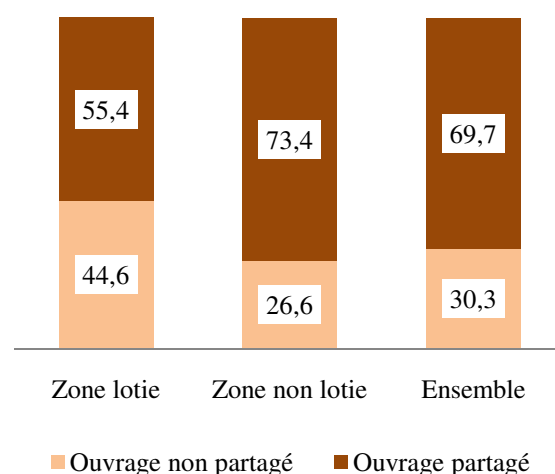
II.4. Partage des latrines

Au niveau de la région du Plateau Central, 7 ouvrages sur 10 sont partagés par plusieurs ménages. Ce phénomène est ainsi plus fréquent dans la région qu'au niveau national. Il est par ailleurs globalement plus caractérisé en milieu rural et en zone non lotie.

Graphique 18 : Répartition des latrines selon le statut de partage par milieu d'habitation (en %)



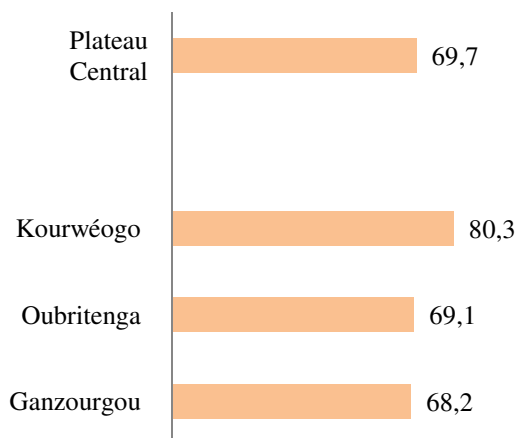
Graphique 19 : Répartition des latrines selon le statut de partage par zone de résidence (en %)



Dans toutes les provinces de la région, les ouvrages sont majoritairement partagés. Le Ganzourgou et l'Oubritenga ont presque la même proportion d'ouvrages partagés, qui est de 10 points moins élevée que dans le Kourwéogo.

Selon le milieu d'habitation, comme au niveau régional, les ouvrages partagés sont majoritaires aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain dans toutes les provinces. Cependant, les proportions des ouvrages partagés sont plus élevées en milieu rural qu'en milieu urbain et les écarts entre les 2 milieux sont à peu près les mêmes dans toutes les provinces, entre 13 et 15 points (Voir Annexe 1).

Graphique 20 : Proportion de latrines partagées par province (en %)

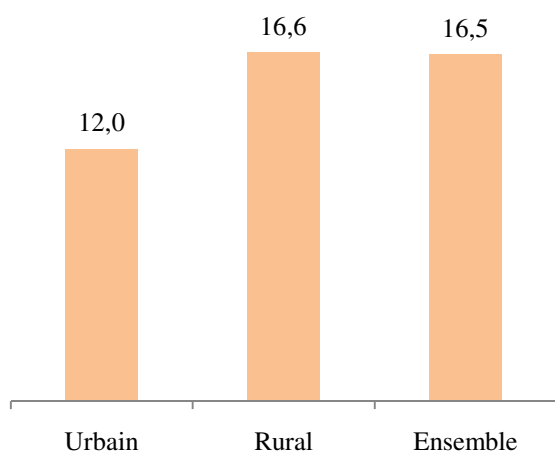


II.5. Nombre d'utilisateurs par latrine

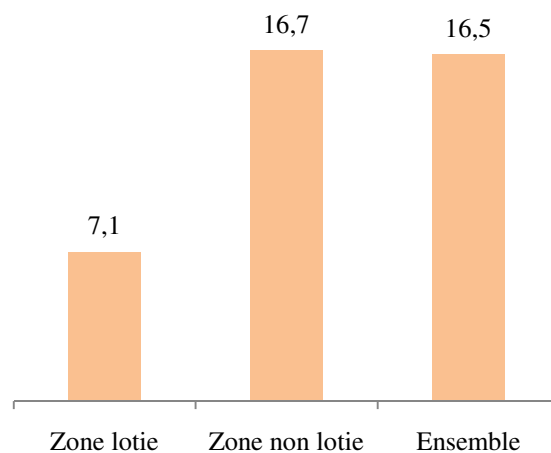
Dans la région du Plateau Central, un ouvrage d'assainissement pour excréta est utilisé quotidiennement par environ 15 personnes en moyenne, quel que soit le type d'ouvrage considéré. C'est 4 personnes de plus qu'au niveau national.

Pour calculer le taux d'accès à l'assainissement familial, la norme retenue dans le cadre du PN-AEPA est de 10 utilisateurs maximum par ouvrage amélioré. En ne considérant que ces ouvrages améliorés, ceux-ci sont utilisés quotidiennement par environ 17 personnes en moyenne. Cette moyenne est moins élevée en milieu urbain et en zone lotie. Les ouvrages du milieu urbain ont ainsi en moyenne 5 utilisateurs de moins que les ouvrages du milieu rural. Entre la zone lotie et la zone non lotie, cette différence est le double.

Graphique 21 : Nombre moyen d'utilisateurs quotidiens de latrines améliorées par milieu d'habitation



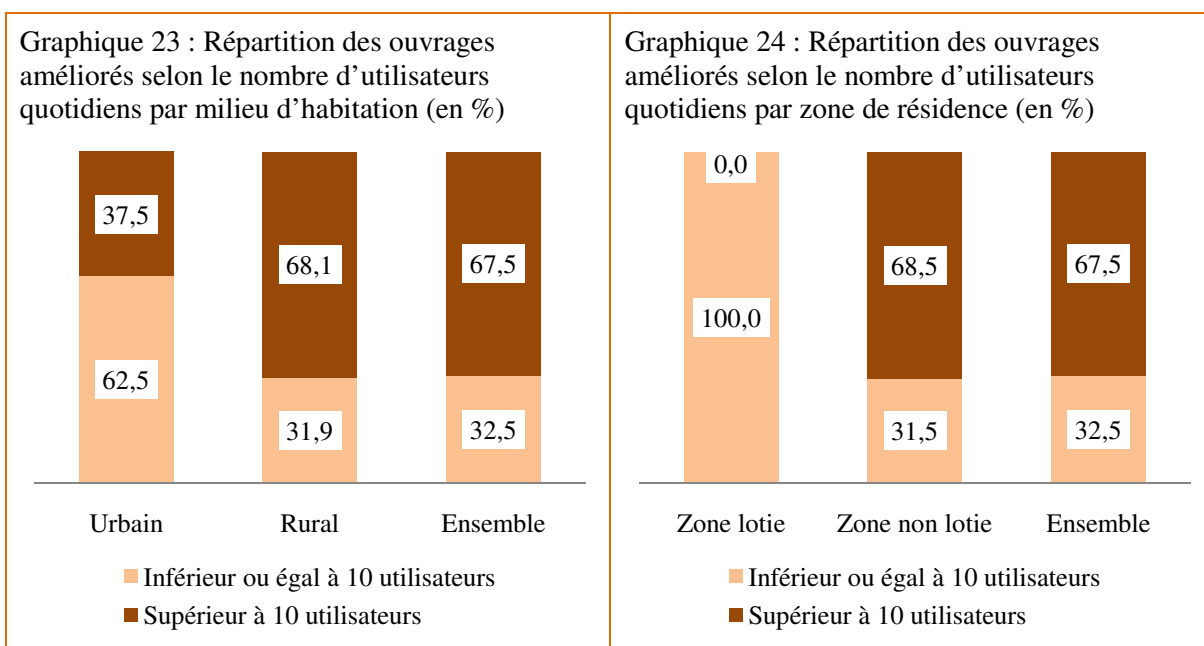
Graphique 22 : Nombre moyen d'utilisateurs quotidiens de latrines améliorées par zone de résidence



En répartissant les latrines améliorées selon la norme du PN-AEPA, au niveau de l'ensemble de la région, 1/3 des ouvrages améliorés est utilisé quotidiennement par au plus 10 personnes. C'est beaucoup moins qu'au niveau national où 3/4 des ouvrages sont concernés.

Il existe des disparités selon le milieu d'habitation et la zone de résidence. En effet, la pression est moins forte sur une proportion plus élevée d'ouvrages en milieu urbain où 63% des ouvrages améliorés respectent la norme du PN-AEPA. En milieu rural par contre, seuls 32% des ouvrages sont utilisés par au plus de 10 personnes au quotidien.

Selon la zone de résidence, le profil de la zone non lotie est le même que celui du milieu rural. En zone lotie, la situation est très spécifique car la totalité des ouvrages améliorés y sont utilisés par au plus 10 utilisateurs.



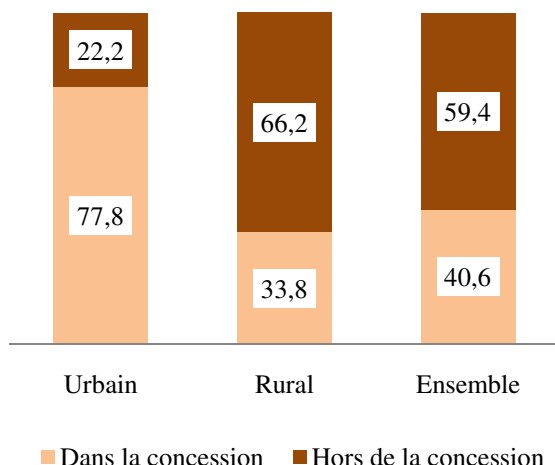
II.6. Localisation des ouvrages

Globalement, moins de la moitié des ouvrages du Plateau Central est située dans les concessions des ménages qui les utilisent. En moyenne, 4 ouvrages sur 10 sont dans les concessions. C'est 2 fois moins qu'au niveau national où 8 ouvrages sur 10 sont concernés.

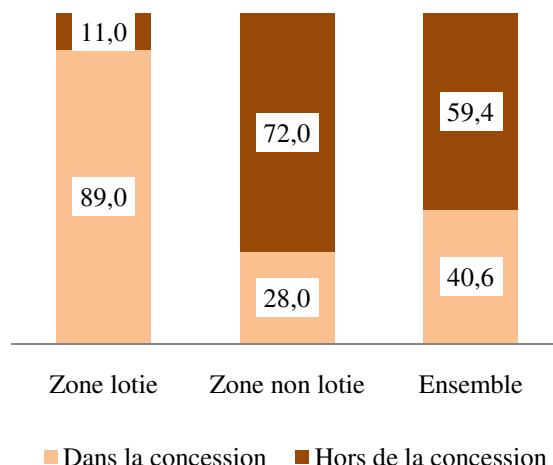
Les disparités sont importantes selon le milieu d'habitation et la zone de résidence : en milieu urbain et en zone lotie, respectivement 8 ouvrages sur 10 et 9 ouvrages sur 10 sont dans les concessions. En milieu rural et en zone non lotie par contre, ce sont seulement 3 ouvrages sur 10 qui sont dans les concessions. Ce dernier chiffre est 2 fois moins élevé qu'au niveau rural national.

En somme, une particularité du secteur de l'assainissement dans la région du Plateau Central est cette forte proportion d'ouvrages situés hors des concessions, plus particulièrement en milieu rural.

Graphique 25 : Répartition des ouvrages selon leur localisation par milieu d'habitation (en %)



Graphique 26 : Répartition des ouvrages selon leur localisation par zone de résidence (en %)

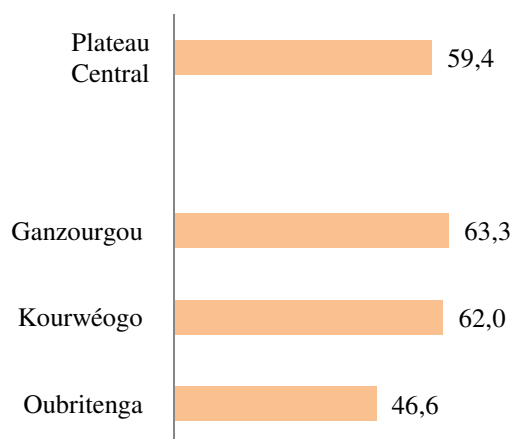


Il existe également quelques disparités entre les provinces de la région. Le Graphique 27 présente par province la proportion de latrines situées hors des concessions familiales.

On constate que dans les provinces du Ganzourgou et du Kourwéogo, la majorité des ouvrages est située hors des concessions familiales et la proportion des ouvrages concernés dans ces 2 provinces est pratiquement la même. A contrario, la situation est différente dans l'Oubritenga puisque moins de la moitié des ouvrages est située hors des concessions.

Selon le milieu d'habitation, dans toutes les provinces, au moins 60% des ouvrages sont situés hors des concessions en milieu rural. En milieu urbain, cette proportion va de 12% dans l'Oubritenga à 40% dans le Kourwéogo (Voir Annexe 1).

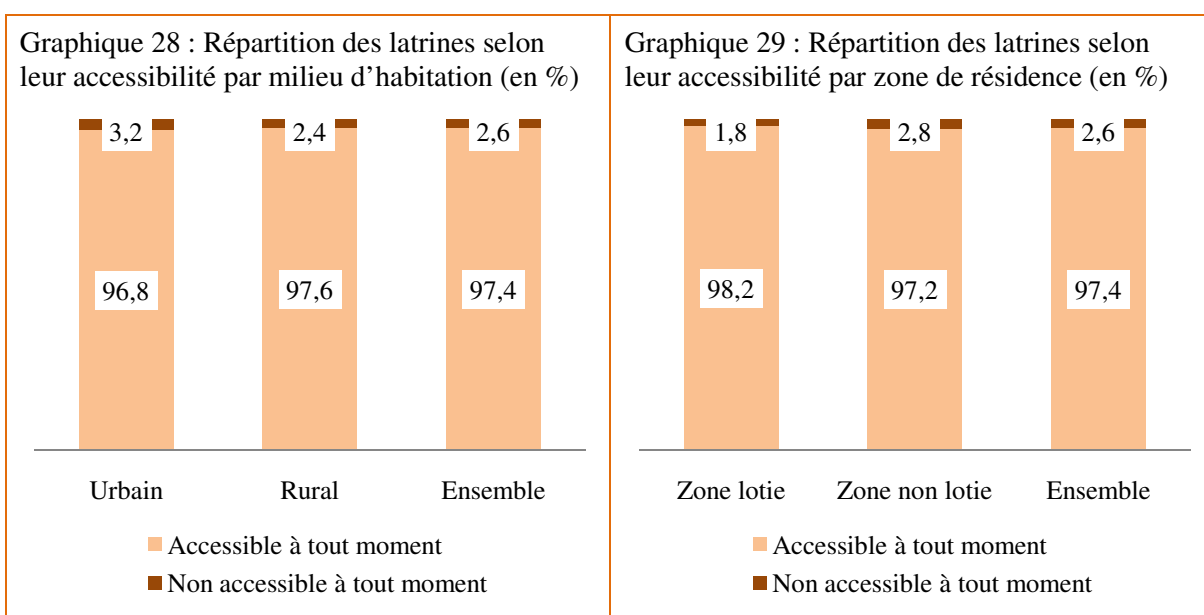
Graphique 27 : Proportion de latrines situées hors de la concession par province (en %)



II.7. Accessibilité aux ouvrages

L'accessibilité fait référence à la possibilité pour l'utilisateur d'accéder à la latrine à tout moment quel que soit le nombre d'utilisateurs. Cet aspect est particulièrement important pour les ménages qui partagent la latrine. Si à certaines périodes ou heures la latrine n'est pas accessible, l'utilisateur est contraint d'utiliser la nature.

Dans le Plateau Central, la quasi-totalité des latrines est accessible à tout moment aux ménages qui les utilisent et ce, quels que soient la zone de résidence et le milieu d'habitation.



II.8. Mode de stockage des excreta

Comme au niveau national, la quasi-totalité des ouvrages du Plateau Central est équipée de fosses simples. Ce constat est le même quels que soient le milieu d'habitation ou la zone de résidence. En plus des ouvrages équipés de fosses simples, il semble n'exister que quelques ouvrages équipés de fosses étanches dont la proportion ne dépasse cependant pas 2%.

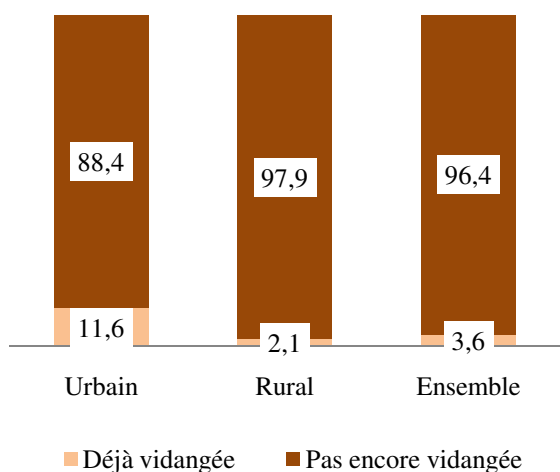
Tableau 3 : Répartition des latrines selon le mode de stockage des excreta par milieu d'habitation et par zone de résidence (en %)

	Egout	Fosse septique	Fosse étanche	Compost (EcoSan)	Fosse simple	Ensemble
Milieu d'habitation						
Urbain	0,0	0,2	1,9	0,0	97,9	100,0
Rural	0,0	0,0	1,3	0,0	98,7	100,0
Zone de résidence						
Zone Lotie	0,0	0,2	1,9	0,0	97,9	100,0
Zone Non lotie	0,0	0,0	1,3	0,0	98,7	100,0
Ensemble	0,0	0,0	1,4	0,0	98,6	100,0

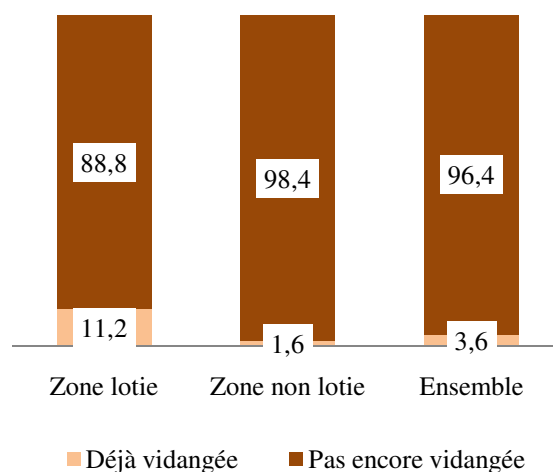
II.9. Vidange des latrines

La plupart des latrines n'ont pas encore été vidangées. Au niveau régional, cela concerne 96% des latrines. Cette proportion est plus importante en milieu rural et en zone non lotie où elle est de 98%. Elle est plus réduite en milieu urbain et en zone lotie. Ainsi, environ 1 ouvrage sur 10 en milieu urbain et en zone lotie a déjà été vidangé. C'est cependant beaucoup moins qu'au niveau urbain national où 4 ouvrages sur 10 ont déjà été vidangés.

Graphique 30 : Répartition des latrines selon le statut de vidange par milieu d'habitation (en %)



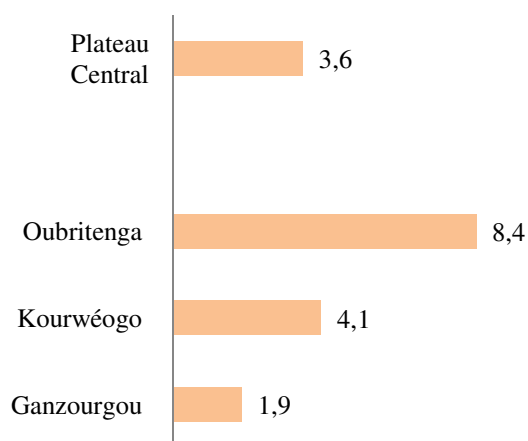
Graphique 31 : Répartition des latrines selon le statut de vidange par zone de résidence (en %)



Au niveau provincial, la pratique de vidange des latrines est plus fréquente dans l'Oubritenga où 8 ouvrages sur 100 ont déjà été vidangés, c'est la moitié dans le Kourwéogo où 4 ouvrages sur 100 ont déjà été vidangés. Le Ganzourgou vient enfin avec 2 ouvrages déjà vidangés sur 100.

Selon le milieu d'habitation, en milieu urbain, dans toutes les provinces, à peu près 1 ouvrage sur 10 a déjà été vidangé. En milieu rural, cette proportion n'est significative que dans l'Oubritenga, où cela concerne 6 ouvrages sur 100. Elle est encore plus faible dans les autres provinces ou environ 1 ouvrage sur 100 a déjà été vidangé (Voir Annexe 1).

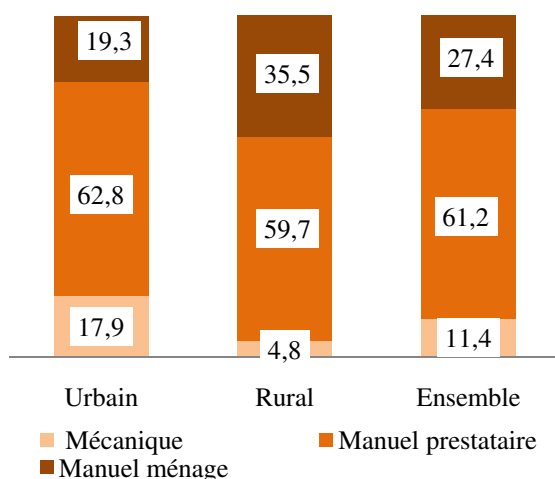
Graphique 32 : Proportion de latrines déjà vidangées par province (en %)



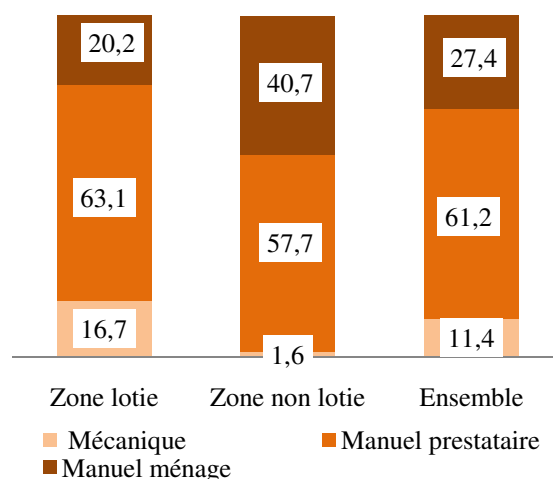
La vidange des latrines se fait principalement selon 3 modes : la vidange manuelle effectuée par les membres du ménage, la vidange manuelle effectuée par un prestataire auquel le ménage a fait appel et la vidange mécanique.

Dans la région du Plateau Central, 6 ouvrages vidangés sur 10 l'ont été par un prestataire manuel. C'est beaucoup plus qu'au niveau national où les prestataires manuels se sont occupés de la vidange de 38% des ouvrages vidangés. Par ailleurs, 3 ouvrages vidangés sur 10 l'ont été manuellement par le ménage lui-même. Ce mode de vidange non hygiénique est particulièrement développé dans le Plateau Central où même en milieu urbain il a concerné 2 ouvrages vidangés sur 10. En définitive, seul 1 ouvrage vidangé sur 10 l'a été mécaniquement, ce qui est particulièrement faible comparé aux 5 ouvrages vidangés sur 10 enregistrés au niveau national.

Graphique 33 : Répartition des latrines déjà vidangées selon le mode de vidange par milieu d'habitation (en %)



Graphique 34 : Répartition des latrines déjà vidangées selon le mode de vidange par zone de résidence (en %)



III. GESTION DES EAUX USEES

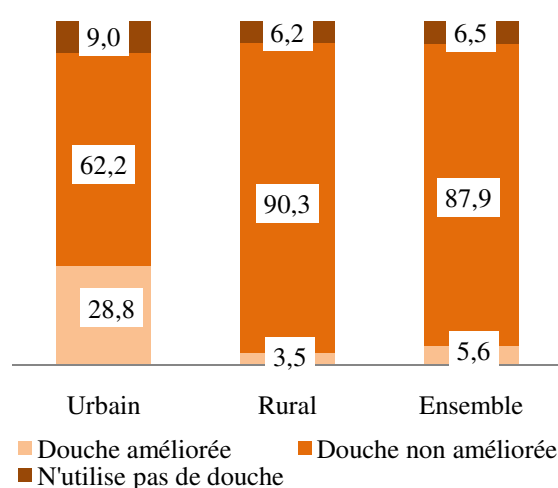
III.1. Utilisation d'une douche

La grande majorité des ménages de la région soit 93,5% utilisent des douches aménagées⁸ et les autres n'utilisent pas de douche⁹. Cependant, seuls 5,6% des ménages utilisent des douches améliorées¹⁰.

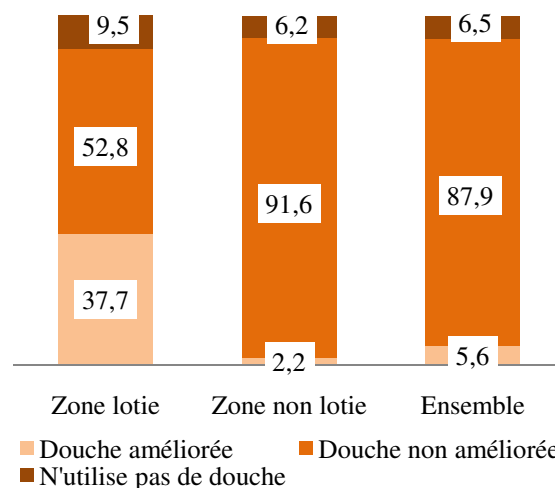
L'utilisation de douches non améliorées¹¹ est majoritaire, quels que soient le milieu d'habitation ou la zone de résidence. Il y a cependant une différence significative entre milieu urbain et zone lotie d'une part et milieu rural et zone non lotie d'autre part.

En milieu urbain et en zone lotie en effet, 3 à 4 ménages sur 10 utilisent des douches améliorées, nombre qui est insignifiant en milieu rural et en zone non lotie. Par ailleurs, en milieu rural et en zone non lotie, la proportion de ménages n'utilisant pas de douche est relativement plus faible qu'en milieu urbain et en zone lotie où elle atteint 9%.

Graphique 35 : Répartition des ménages selon l'utilisation d'une douche par milieu d'habitation (en %)



Graphique 36 : Répartition des ménages selon l'utilisation d'une douche par zone de résidence (en %)



La désagrégation du phénomène au niveau provincial montre que globalement la situation n'est pas très disparate dans les provinces. Comme le présente le Graphique 37, dans le Ganzourgou et l'Oubritenga, environ 6 ménages sur 100 utilisent des douches améliorées. La situation est un peu moins bonne mais n'est pas significativement différente dans le Kourwéogo où 4 ménages sur 100 utilisent des douches améliorées.

⁸ Une douche aménagée est un espace délimité par un matériau quelconque permettant d'assurer l'intimité et utilisé exclusivement pour se laver.

⁹ Un ménage « n'utilise pas de douche » s'il n'a pas de douche aménagée ou s'il utilise une latrine en usage mixte.

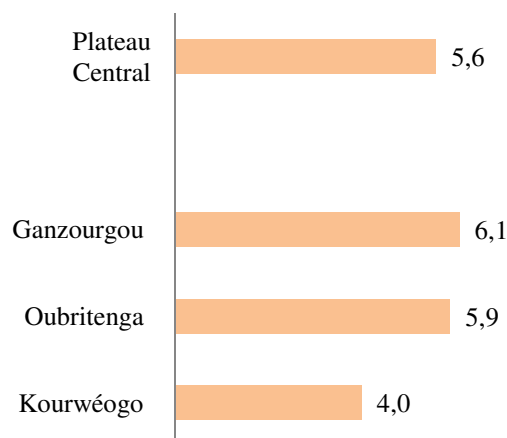
¹⁰ Une douche améliorée est une douche raccordée à un système adéquat d'évacuation des eaux usées (puisard, fosse septique, etc.).

¹¹ On entend par douche non améliorée, toute douche aménagée dont les eaux usées se déversent dans la nature ou dans une fosse simple.

Selon le milieu d'habitation, il s'avère que l'utilisation des douches améliorées est essentiellement le fait des ménages vivant en milieu urbain : dans toutes les provinces, moins de 5% de ménages du milieu rural utilisent des douches améliorées.

En milieu urbain, 32% des ménages du Ganzourgou, 29% de l'Oubritenga et 24% du Kourwéogo utilisent des douches raccordées à un système amélioré d'évacuation des eaux usées (Voir Annexe 1).

Graphique 37 : Proportion de ménages utilisant une douche améliorée par province (en %)

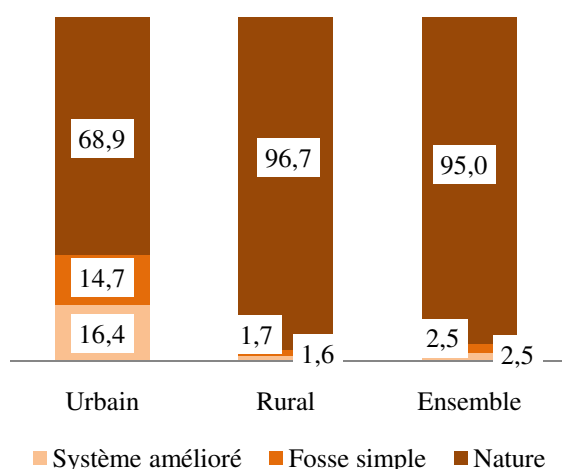


III.2. Mode d'évacuation des eaux usées des douches

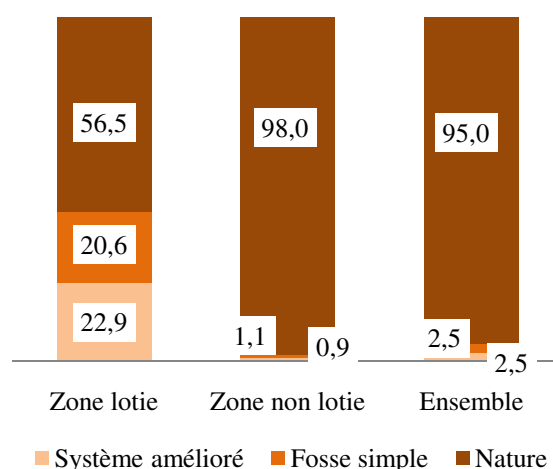
Le déversement direct dans la nature est le principal mode d'évacuation des eaux usées des douches dans la région du Plateau Central. Cela concerne globalement 95% des douches voire la quasi-totalité des douches en zone non lotie.

Moins de 3% de douches au niveau régional sont raccordées à des systèmes d'évacuation améliorés que sont le puisard, la fosse septique ou la fosse étanche. C'est en milieu urbain et plus encore en zone lotie que ces douches sont plus fréquentes. Elles représentent notamment 16% des douches du milieu urbain et 23% des douches en zone lotie. C'est également à ces endroits qu'on rencontre des fosses simples utilisées comme mode d'évacuation des eaux usées de douches en proportion importante atteignant 2 douches sur 10 en zone lotie.

Graphique 38 : Répartition des douches par type d'évacuation des eaux usées selon le milieu d'habitation (en %)



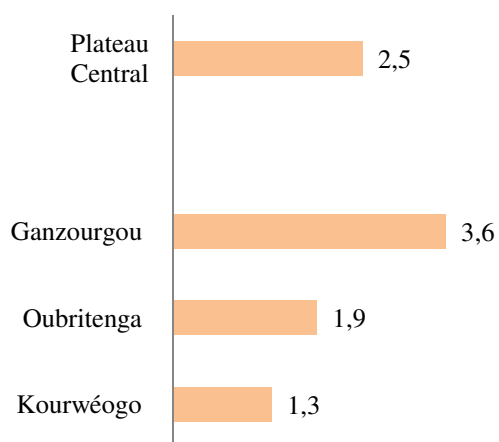
Graphique 39 : Répartition des douches par type d'évacuation des eaux usées selon la zone de résidence (en %)



Au niveau provincial, des disparités existent entre provinces sur la fréquence des douches améliorées. Le Ganzourgou en possède 3,6%, soit à peu près le double de leur proportion dans l'Oubritenga. Quant au Kourwéogo, il est juste derrière l'Oubritenga avec seulement 1,3% de douches améliorées.

Dans toutes les provinces, il y a une très faible proportion de douches améliorées en milieu rural : moins de 3% des douches. Elles sont nettement plus fréquentes en milieu urbain. Ainsi, dans le Ganzourgou et l'Oubritenga, elles représentent respectivement 22% et 18% des douches du milieu urbain et seulement 5,5% dans le Kourwéogo (Voir Annexe 1).

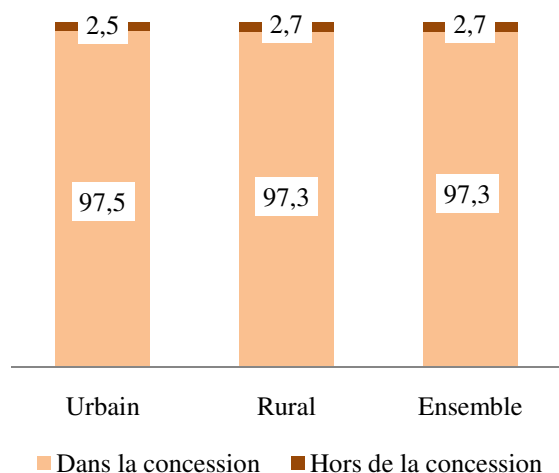
Graphique 40 : Proportion de douches ayant un système d'évacuation amélioré par province (en %)



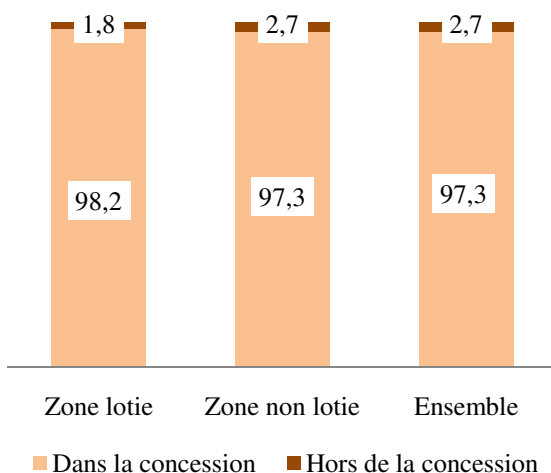
III.3. Localisation des douches

Sur l'ensemble de la région, comme au niveau national, la quasi-totalité des douches observées sont situées dans les concessions des ménages. C'est le même constat quels que soient la zone de résidence, le milieu d'habitation et la province.

Graphique 41 : Répartition des douches selon leur localisation par milieu d'habitation (en %)



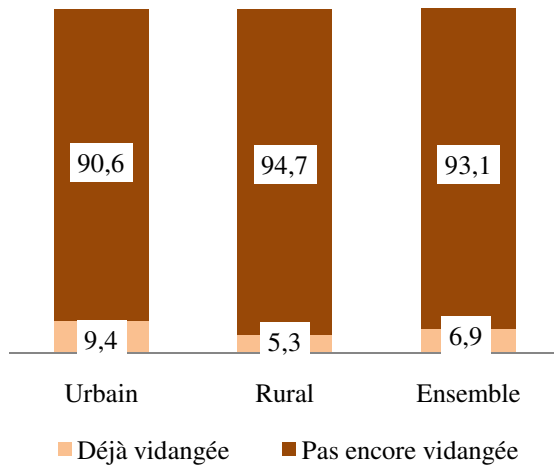
Graphique 42 : Répartition des douches selon leur localisation par zone de résidence (en %)



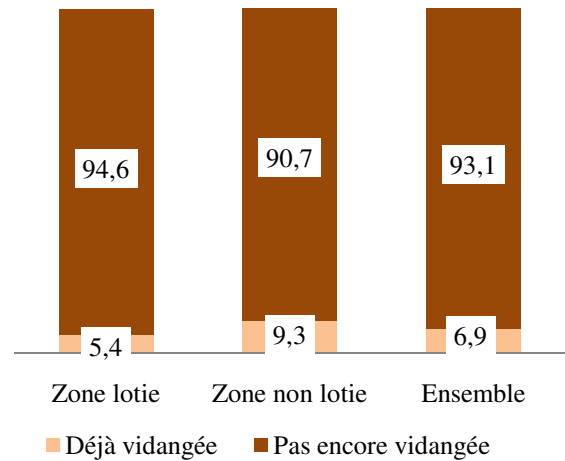
III.4. Vidange des douches

Parmi les systèmes d'évacuation des eaux de douches présents dans la région du Plateau Central, 93% n'ont pas encore été vidangés. Cette proportion est légèrement supérieure en milieu rural et en zone lotie. Cela s'explique par le fait que ces ouvrages sont généralement conçus pour infiltrer les eaux usées après un prétraitement naturel.

Graphique 43 : Répartition des douches selon le statut de vidange par milieu d'habitation (en %)



Graphique 44 : Répartition des douches selon le statut de vidange par zone de résidence (en %)



CONCLUSION

CONCLUSION

L'enquête nationale sur l'accès des ménages aux ouvrages d'assainissement familial 2010 permet d'établir précisément la situation de l'assainissement familial en 2010 au plan national, régional et provincial et d'en tirer tous les enseignements pour mettre en place les stratégies les mieux adaptées.

Les résultats présentés dans cette monographie permettent de dégager de grandes tendances de la situation de l'assainissement familial dans la région du Plateau Central. Pour certains indicateurs, les résultats permettent de dresser un profil relativement atypique par rapport aux autres régions du pays.

La défécation dans la nature est aussi répandue dans le Plateau Central qu'au niveau national, elle y concerne 6 ménages sur 10. L'utilisation des latrines concerne donc 4 ménages sur 10. La situation est différente selon le milieu d'habitation : 2/3 de ménages du milieu rural défèquent dans la nature contre 1/3 des ménages du milieu urbain.

Les ménages qui recourent aux ouvrages d'assainissement utilisent principalement des latrines traditionnelles avec dalle en béton. La grande majorité des latrines de la région est donc de ce type. Cependant, les latrines améliorées sont en proportion non négligeable atteignant 22%. Contrairement à ce qui est observé au niveau national et dans la plupart des régions du pays, la plupart des latrines améliorées du Plateau Central se trouvent en milieu rural alors que la quasi-totalité des latrines du milieu urbain est de type traditionnel avec dalle en béton.

Les latrines sont en majorité partagées entre plusieurs ménages. Elles ont un nombre élevé d'utilisateurs, largement supérieur à la norme du PN-AEPA. Elles sont presque toutes équipées de fosses simples. Une forte proportion d'entre elles est située hors des concessions, plus particulièrement en milieu rural. Elles sont également accessibles à tout moment aux ménages qui les utilisent et peu d'entre elles ont déjà été vidangées. Pour celles qui l'ont été, c'était majoritairement par l'utilisation des services d'un prestataire manuel mais la vidange mécanique est significativement représentée, particulièrement en milieu urbain.

Le taux d'accès à l'assainissement familial dans la région est globalement de 2,6%. Ce taux est moins élevé que le taux national mais la région se classe en 2^e position par rapport aux autres. Contrairement à ce qui est observé au niveau national et dans la plupart des régions du pays, la situation est plutôt meilleure en milieu rural où le taux est de 2,8% contre 1,2% en milieu urbain.

Au niveau provincial, l'accès à l'assainissement familial est meilleur dans la province du Ganzourgou. L'Oubritenga qui abrite pourtant le chef-lieu de la région (Ziniaré) a la situation la plus défavorable. Cette situation est également contraire à ce qui est observé dans d'autres régions où le chef-lieu de la région influence en général favorablement la situation de sa province, voire de toute la région.

Dans la région, il n'est également pas établi que l'accès à l'assainissement familial soit lié au niveau de vie des ménages ou à certaines de leurs caractéristiques. Les ménages les plus aisés ont un accès à l'assainissement familial équivalent voire moindre que celui des ménages moins aisés.

En matière de gestion des eaux usées, la plupart des eaux usées de douches sont évacuées directement dans la nature. Les douches améliorées ne sont fréquentes qu'en milieu urbain.

Ces éléments sont autant d'informations sur la base desquelles les interventions devront être orientées pour assurer à la population de la région du Plateau Central un accès équitable à l'assainissement familial dans les prochaines années.

ANNEXES

ANNEXE 1 : TABLEAU DES PRINCIPAUX INDICATEURS

INDICATEUR-MILIEU URBAIN	Unité	Ganzourgou	Kourwéogo	Oubritenga	Urbain
Caractéristiques des ménages					
Zone de résidence					
Ménages situés en zone lotie	% ménages	53,6	57,7	80,0	64,8
Sexe du chef de ménage					
Ménages dont le chef est de sexe féminin	% ménages	14,4	21,5	15,7	16,7
Alphabétisation du chef de ménage					
Ménages dont le chef est alphabétisé	% ménages	50,3	45,0	63,2	53,9
Statut d'occupation du logement					
Ménages propriétaires de leurs logements	% ménages	76,4	74,2	66,3	72,0
Ménages locataires de leurs logements	% ménages	14,2	23,9	29,2	22,5
Source approvisionnement eau de boisson					
Source d'eau non potable	% ménages	1,1	23,8	5,0	8,5
Point d'eau potable	% ménages	79,6	76,2	65,4	73,3
Branchement privé au réseau de distribution	% ménages	19,2	0,0	29,6	18,3
Accès des ménages à l'assainissement des excreta					
Pratiques de défécation					
Ménages déféquant dans la nature	% ménages	32,1	40,6	30,5	33,7
Ménages utilisant une latrine	% ménages	67,9	59,4	69,5	66,3
Latrine tradi. sans dalle en béton	% ménages	0,0	1,1	0,0	0,2
Latrine tradi. avec dalle en béton + SanPlat	% ménages	99,7	91,4	97,7	97,0
Latrine améliorée	% ménages	0,3	7,6	2,3	2,8
Taux d'accès à l'assainissement familial	% ménages	0,2	2,3	1,3	1,1
Accès aux douches					
Ménages n'utilisant pas une douche	% ménages	6,5	4,2	14,6	9,0
Ménages utilisant une douche améliorée	% ménages	31,7	24,4	29,0	28,8
Accès aux bacs à laver					
Ménages utilisant un bac à laver	% ménages	8,2	0,0	0,0	2,9
Caractéristiques des ouvrages d'excreta					
Stock d'ouvrages	Ouvrages	2 100	1 300	2 400	5 800
Type d'ouvrages					
Latrine tradi. sans dalle en béton	% ouvrages	0,0	1,0	0,0	0,0
Latrine tradi. avec dalle en béton + SanPlat	% ouvrages	99,7	91,7	97,9	99,7
Latrine améliorée	% ouvrages	0,3	7,3	2,1	0,3
Localisation des ouvrages					
Ouvrages situés hors de la concession	% ouvrages	21,8	40,3	12,4	22,2
Accessibilité des ouvrages					
Ouvrages non accessibles à tout moment	% ouvrages	3,1	3,9	2,9	3,2
Partage des ouvrages					
Ouvrages partagés par plusieurs ménages	% ouvrages	56,3	70,4	58,5	60,4
Utilisateurs quotidiens des ouvrages					
Nombre moyen d'utilisateurs par ouvrage	Utilisateurs	10,3	10,5	9,2	9,9
Ouvrages avec plus de 10 utilisateurs	% ouvrages	40,0	38,1	32,4	36,4
Usage des ouvrages					
Usage pour excreta exclusivement	% ouvrages	93,6	95,9	86,5	91,2
Usage mixte (excreta et douche)	% ouvrages	6,1	3,1	13,1	8,3
Mode d'évacuation des excreta					
Ouvrages avec fosse simple	% ouvrages	94,9	100,0	99,5	97,9
Vidange des ouvrages					
Ouvrages déjà vidangés	% ouvrages	8,7	10,7	14,6	11,6
Mode de vidange des ouvrages déjà vidangés					
Vidange manuel par le ménage	% ouvrages	36,3	0,0	18,3	19,3
Vidange manuel par un prestataire	% ouvrages	54,9	60,0	68,0	62,7
Vidange mécanique	% ouvrages	8,8	40,0	13,7	17,9
Caractéristiques des douches					
Localisation des douches					
Douches situées hors de la concession	% douches	1,4	5,7	1,4	1,4
Mode d'évacuation des eaux usées					
Douches avec système amélioré	% douches	22,2	5,5	18,2	16,5
Douches avec une fosse simple	% douches	10,1	17,6	18,2	14,7
Nature	% douches	67,7	76,9	63,6	68,8
Vidange des fosses de douches					
Fosses de douches déjà vidangées	% douches	10,1	10,8	7,8	9,4

INDICATEUR-MILIEU RURAL	Unité	Ganzourgou	Kourwéogo	Oubritenga	Rural
Caractéristiques des ménages					
Zone de résidence					
Ménages situés en zone lotie	% ménages	6,2	4,7	1,7	4,5
Sexe du chef de ménage					
Ménages dont le chef est de sexe féminin	% ménages	2,9	20,8	7,7	7,9
Alphabétisation du chef de ménage					
Ménages dont le chef est alphabétisé	% ménages	20,3	11,2	33,1	22,6
Statut d'occupation du logement					
Ménages propriétaires de leurs logements	% ménages	89,1	98,6	95,7	93,0
Ménages locataires de leurs logements	% ménages	2,3	1,1	0,8	1,6
Source approvisionnement eau de boisson					
Source d'eau non potable	% ménages	9,1	14,0	8,3	9,8
Point d'eau potable	% ménages	90,8	86,0	91,7	90,1
Branchement privé au réseau de distribution	% ménages	0,1	0,0	0,0	0,0
Accès des ménages à l'assainissement des excréta					
Pratiques de défécation					
Ménages déféquant dans la nature	% ménages	50,9	85,7	80,2	66,9
Ménages utilisant une latrine	% ménages	49,1	14,3	19,8	33,1
Latrine tradi. sans dalle en béton	% ménages	4,5	1,6	5,7	4,5
Latrine tradi. avec dalle en béton+SanPlat	% ménages	64,3	79,2	85,5	69,6
Latrine améliorée	% ménages	31,2	19,2	8,7	25,9
Taux d'accès à l'assainissement familial	% ménages	4,8	1,1	0,7	2,8
Accès aux douches					
Ménages n'utilisant pas une douche	% ménages	8,4	3,5	4,5	6,2
Ménages utilisant une douche améliorée	% ménages	4,4	1,5	3,3	3,5
Accès aux bacs à laver					
Ménages utilisant un bac à laver	% ménages	1,7	0,0	0,1	0,9
Caractéristiques des ouvrages d'excreta					
Stock d'ouvrages	Ouvrages	23 200	2 600	6 000	31 800
Type d'ouvrages					
Latrine tradi. sans dalle en béton	% ouvrages	4,6	2,3	5,4	4,6
Latrine tradi. avec dalle en béton+SanPlat	% ouvrages	65,1	79,1	86,3	70,3
Latrine améliorée	% ouvrages	30,3	18,7	8,3	25,2
Localisation des ouvrages					
Ouvrages situés hors de la concession	% ouvrages	67,1	73,1	60,0	66,2
Accessibilité des ouvrages					
Ouvrages non accessibles à tout moment	% ouvrages	2,2	2,7	3,1	2,4
Partage des ouvrages					
Ouvrages partagés	% ouvrages	69,3	85,4	73,3	71,3
Utilisateurs quotidiens des ouvrages					
Nombre moyen d'utilisateurs par ouvrage	Utilisateurs	15,5	14,0	16,8	15,6
Ouvrages avec plus de 10 utilisateurs	% ouvrages	63,7	58,6	69,5	64,4
Usage des ouvrages					
Usage pour excréta exclusivement	% ouvrages	96,0	97,5	93,8	95,7
Usage mixte (excréta et douche)	% ouvrages	2,5	2,5	4,5	2,9
Mode d'évacuation des excréta					
Ouvrages avec fosse simple	% ouvrages	98,9	99,5	97,4	98,7
Vidange des ouvrages					
Ouvrages déjà vidangés	% ouvrages	1,3	0,8	6,0	2,1
Mode de vidange des ouvrages déjà vidangés					
Vidange manuel par le ménage	% ouvrages	17,6	100,0	46,5	35,5
Vidange manuel par un prestataire	% ouvrages	71,4	0,0	53,5	59,7
Vidange mécanique	% ouvrages	11,1	0,0	0,0	4,8
Caractéristiques des douches					
Localisation des douches					
Douches situées hors de la concession	% douches	3,2	1,9	2,5	2,7
Mode d'évacuation des eaux usées					
Douches avec système amélioré	% douches	2,5	0,9	0,8	1,6
Douches avec une fosse simple	% douches	2,4	0,2	1,7	1,7
Nature	% douches	95,1	98,9	97,5	96,7
Vidange des fosses de douches					
Fosses de douches déjà vidangées	% douches	3,0	4,1	11,5	5,3

INDICATEUR- ENSEMBLE REGION	Unité	Ganzourgou	Kourwéogo	Oubritenga	Ensemble
Caractéristiques des ménages					
Zone de résidence					
Ménages situés en zone lotie	% ménages	9,2	10,5	9,5	9,6
Sexe du chef de ménage					
Ménages dont le chef est de sexe féminin	% ménages	3,7	20,8	8,5	8,6
Alphabétisation du chef de ménage					
Ménages dont le chef est alphabétisé	% ménages	22,2	14,9	36,1	25,2
Statut d'occupation du logement					
Ménages propriétaires de leurs logements	% ménages	88,3	96,0	92,8	91,3
Ménages locataires de leurs logements	% ménages	3,1	3,6	3,6	3,3
Source approvisionnement eau de boisson					
Source d'eau non potable	% ménages	8,6	15,1	8,0	9,7
Point d'eau potable	% ménages	90,1	84,9	89,0	88,7
Branchement privé au réseau de distribution	% ménages	1,3	0,0	2,9	1,6
Accès des ménages à l'assainissement des excréta					
Pratiques de défécation					
Ménages déféquant dans la nature	% ménages	49,7	80,8	75,2	64,1
Ménages utilisant une latrine	% ménages	50,3	19,2	24,8	35,9
Latrine tradi. sans dalle en béton	% ménages	4,1	1,4	4,1	3,8
Latrine tradi. avec dalle en béton+SanPlat	% ménages	67,3	83,3	88,9	73,8
Latrine améliorée	% ménages	28,6	15,3	6,9	22,4
Taux d'accès à l'assainissement familial	% ménages	4,5	1,2	0,7	2,6
Accès aux douches					
Ménages n'utilisant pas une douche	% ménages	8,3	3,6	5,5	6,5
Ménages utilisant une douche améliorée	% ménages	6,1	4,0	5,9	5,6
Accès aux bacs à laver					
Ménages utilisant un bac à laver	% ménages	2,2	0,0	0,1	1,1
Caractéristiques des ouvrages d'excreta					
Stock d'ouvrages	Ouvrages	25 300	3 900	8 400	37 600
Type d'ouvrages					
Latrine tradi. sans dalle en béton	% ouvrages	4,2	1,8	3,9	3,9
Latrine tradi. avec dalle en béton+SanPlat	% ouvrages	68,0	83,4	89,6	74,4
Latrine améliorée	% ouvrages	27,8	14,8	6,5	21,7
Localisation des ouvrages					
Ouvrages situés hors de la concession	% ouvrages	63,3	62,0	46,6	59,4
Accessibilité des ouvrages					
Ouvrages non accessibles à tout moment	% ouvrages	2,3	3,1	3,1	2,6
Partage des ouvrages					
Ouvrages partagés	% ouvrages	68,2	80,3	69,1	69,7
Utilisateurs quotidiens des ouvrages					
Nombre moyen d'utilisateurs par ouvrage	Utilisateurs	15,1	12,8	14,6	14,7
Ouvrages avec plus de 10 utilisateurs	% ouvrages	61,7	51,6	59,1	60,0
Usage des ouvrages					
Usage pour excréta exclusivement	% ouvrages	95,8	97,0	91,7	95,0
Usage mixte (excréta et douche)	% ouvrages	2,8	2,7	6,9	3,7
Mode d'évacuation des excréta					
Ouvrages avec fosse simple	% ouvrages	98,6	99,7	98,0	98,6
Vidange des ouvrages					
Ouvrages déjà vidangés	% ouvrages	1,9	4,1	8,4	3,6
Mode de vidange des ouvrages déjà vidangés					
Vidange manuel par le ménage	% ouvrages	24,8	12,1	32,7	27,4
Vidange manuel par un prestataire	% ouvrages	65,0	52,7	60,6	61,2
Vidange mécanique	% ouvrages	10,2	35,1	6,7	11,4
Caractéristiques des douches					
Localisation des douches					
Douches situées hors de la concession	% douches	3,1	2,2	2,4	2,7
Mode d'évacuation des eaux usées					
Douches avec système amélioré	% douches	3,6	1,3	1,9	2,5
Douches avec une fosse simple	% douches	2,8	1,5	2,7	2,5
Nature	% douches	93,6	97,2	95,5	95,0
Vidange des fosses de douches					
Fosses de douches déjà vidangées	% douches	5,1	8,4	9,7	6,9

ANNEXE 2 : APERÇU METHODOLOGIQUE

L'ENA est une enquête par sondage, ses principales caractéristiques méthodologiques sont présentées ci-après. Un document méthodologique détaillé est disponible auprès de la DGAEUE. Ce document a été accepté par le Conseil national de la statistique qui a attribué à l'enquête le Visa statistique N°AP2010002CNSCS4.

1. Champ de l'enquête : Le champ de l'ENA est l'ensemble des ménages ordinaires (par opposition aux ménages collectifs que sont par exemple les casernes, les hôpitaux, les internats, etc.), sans aucune distinction, résidents sur toute l'étendue du territoire national.

Le champ des ouvrages d'assainissement couvert par l'enquête est constitué des ouvrages autonomes servant à la gestion des excréta et/ou des eaux usées.

2. Unités statistiques : L'unité d'échantillonnage cible est le ménage ordinaire. L'observation concerne le ménage, le chef de ménage et les ouvrages d'assainissement des excréta et/ou des eaux usées.

3. Stratification : Le niveau de significativité retenu de l'ENA est le milieu d'habitation (urbain ou rural) de la province. Ainsi, 90 strates correspondant aux milieux urbain et rural de chacune des 45 provinces du pays ont été constituées.

4. Base de sondage : Au premier degré de tirage, l'unité de sondage est la Zone de dénombrement (ZD). La base de sondage est constituée de la liste de toutes les ZD du pays issue du RGPH 2006. Au deuxième degré de tirage, l'unité de sondage est le ménage. La base de sondage est obtenue après énumération exhaustive des ménages dans chaque ZD tirée au premier degré.

5. Taille de l'échantillon : A partir des informations issues du RGPH 2006 et sur la base des marges d'erreur maximum retenues pour chaque strate, l'échantillon global de l'enquête a été fixé à 58 480 ménages, soit 2 924 ZD.

6. Tirage de l'échantillon : Le tirage des ménages s'est fait à 2 degrés : au 1^{er} degré, on a tiré les ZD avec des probabilités proportionnelles à leur taille. Au second degré, on a tiré par la méthode systématique dans chaque ZD présélectionnée au 1^{er} degré, 24 ménages après dénombrement intégral de la ZD. Ensuite, parmi les 24 ménages, on a tiré 4 ménages de remplacement, et on a enquêté 20 ménages dans la ZD.

7. Support de collecte : Le principal support de collecte d'informations est un questionnaire de 2 pages conçu pour tenir sur un feuillet A4. Ce questionnaire comporte des questions sur l'identification du ménage, ses caractéristiques, l'utilisation des ouvrages d'assainissement et les caractéristiques précises des ouvrages éventuellement utilisés.

8. Méthode d'enquête : Le questionnaire a été administré par interview directe au chef de ménage ou à son conjoint ou encore à un adulte du ménage. Par ailleurs, les caractéristiques visibles des ouvrages sont renseignées par visualisation directe. Cela a été fait par un personnel spécifiquement formé à cet effet.

9. Traitement et analyse : Après l'enquête sur le terrain, les questionnaires remplis ont été vérifiés puis saisis sur micro-ordinateur. S'en est suivie une phase d'apurement qui a permis de nettoyer quelques erreurs et incohérences dans les fichiers. La tabulation et l'analyse des résultats ont permis de rédiger les rapports de l'enquête constitués principalement d'une monographie nationale et 13 monographies régionales.

ANNEXE 3 : QUESTIONNAIRE DE L'ENQUETE

MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE
L'HYDRAULIQUE ET DES RESSOURCES
HALIEUTIQUES

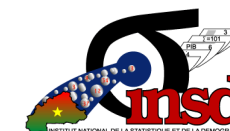
SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DE L'ASSAINISSEMENT
DES EAUX USEES ET EXCRETA

ENQUÊTE NATIONALE SUR L'ACCES DES MENAGES AUX OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT FAMILIAL - 2010

Visa statistique N° AP2010002CNCS4

BURKINA FASO
UNITE-PROGRES-JUSTICE



Extrait de la loi n°012-2007/AN du 31 mai 2007 portant organisation et réglementation des activités statistiques. Art. 8: les données individuelles d'ordre économique ou financier recueillies par les services ou organismes mentionnés à l'alinéa précédent ne peuvent en aucun cas être utilisées à des fins de contrôle fiscal, économique ou social ; ni à des fins de recherche de la part des autorités administratives, politiques, militaires, policières ou judiciaires.

I- IDENTIFICATION DU MENAGE

Nombre de questionnaire(s) utilisés pour ce ménage |__|/|__|

A01. Nom du Chef de ménage :		A02. Numéro du ménage __ _		A03. Date de collecte __ _ - __ _ - 1 1	
A04. Région :	__ _	CM1. Sexe du CM	__	CM7. Occupation principale du CM	__
A05. Province :	__ _	1. Masculin		1. Employeur / Patron	
A06. Commune / Art :	__ _ _	2. Féminin	__	2. Salarié public ou privé	
A07. Village / Secteur :		CM2. Niveau d'instruction du CM		3. Indépendant	
A08. Milieu de résidence (1=Urbain ; 2=Rural)	__	CM		4. Agriculteur/éleveur	
A09. Type de zone (1= Lotie ; 2=Non lotie)	__	1. Aucun		5. Aide / bénévole / apprenti	
A10. N° de la ZD	__ _ _ _	2. Primaire		6. Inactif / étudiant	
A11. Agent enquêteur :	__ _ _	3. Secondaire		7. Chômeur	
A12. Contrôleur :	__ _	4. Supérieur		L1. Type de logement	__
A13. Agent de saisie :	__ _	CM3. Le CM sait-il lire et écrire dans une langue quelconque ?	__	1. Immeuble à appartements	
A14. Type de ménage	__	1. Oui 2. Non		2. Villa	
1. Ménage sélectionné		CM4. Situation matrimoniale du CM	__	3. Maison individuelle simple	
2. Ménage de remplacement		1. Marié(e)		4. Bâtiment à plusieurs logements	
		2. Union libre		5. Maison traditionnelle (ex : case)	
		3. Célibataire		6. Autre : _____	
		4. Divorcé(e) / séparé(e)	__ _	L2. Eau de boisson	__
		5. Veuf / Veuve		1. Barrage, rivière, etc.	
		CM5. Nombre de personnes dans le ménage		2. Puits traditionnel	
				3. Puits moderne	
		CM6. Statut du logement	__	4. Forage	
		1. Propriétaire		5. Borne fontaine	
		2. Locataire		6. Robinet intérieur propre	
		3. Logé à titre gratuit		7. Robinet intérieur partagé	
				8. Robinet dans une autre cour	
				9. Autre : _____	
				L3. Mode d'éclairage	__
				1. Lampe à Huile/ Pétrole	
				2. Gaz	
				3. Electricité réseau	
				4. Energie solaire	
				5. Groupe électrogène	
				6. Bougie	
				7. Lampe chargeable/ Batterie	
				8. Torche à pile	
				9. Autre : _____	__
				L4. Nature des murs du bâtiment principal	
				1. Ciment/béton	
				2. Pierre	
				3. Brique (cuite)	
				4. Banco (brique de terre)	
				5. Paille	
				6. Autre : _____	__
				L5. Nature de la toiture du bâtiment principal	
				1. Paille/chaume	
				2. Terre	
				3. Tôle	
				4. Dale	
				5. Tuile	
				6. Autre : _____	__
				L6. Nature du sol du bâtiment principal	
				1. Terre battue	
				2. Sable	
				3. Chape de ciment	
				4. Carreaux / Moquette	
				5. Autre : _____	

II – OUVRAGES POUR LES EXCRETA								Nombre de colonnes remplies (II) :	
L7. Le ménage utilise-t-il un ouvrage pour les excréta ? 1. Oui 2. Non (Si Oui, aller à L9)									
L8. Le ménage possède-t-il un ou plusieurs ouvrages pour les excréta ? 1. Oui 2. Non (si Non, aller à la section III)									
L9. Quel Type d'ouvrage ? (voir liste en bas de page, N° indiquer le numéro d'ordre par ouvrage)	T N°	T N°	T N°	T N°	T N°	T N°	T N°	T N°	T N°
L10. Quel usage en fait le ménage ? 1. Excreta 2. Eaux usées 3. Mixte 4. Non utilisé 5. Autre									
L11. Si autre, préciser :	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____
L12. Le ménage partage-t-il l'ouvrage avec d'autres ménages ? 1. Oui 2. Non									
L13. Combien de personnes utilisent quotidiennement cet ouvrage (y compris du ménage) ?									
L14. L'ouvrage appartient-il au ménage ? 1. Oui 2. Non									
L15. Où est situé l'ouvrage ? 1. Dans la concession 2. Hors de la concession									
L16. Le ménage a-t-il accès à tout moment à l'ouvrage ? 1. Oui 2. Non									
L17. Comment sont évacués les excréta ? (voir liste en bas de la page)									
L18. A-t-on déjà vidangé l'ouvrage ? 1. Oui 2. Non									
L19. Si oui à L18, quel est le mode de vidange généralement utilisé ? 1. Manuel ménage 2. Manuel prestataire 3. Mécanique									

III- OUVRAGES POUR LES EAUX USEES (A) et (B)				Nombre de colonnes remplies (A) :				Nombre de colonnes remplies (B) :			
				(A) EAUX DE DOUCHE				(B) EAUX DE MENAGE (Eaux de vaisselle/ lessive)			
L20. Le ménage utilise-t-il une douche ? 1. Oui 2. Non (si Oui, aller à L22)											
L21. Le ménage possède-t-il une ou plusieurs douche(s) ? 1. Oui 2. Non (si Non, FIN section A)											
L22. Le ménage utilise-t-il un ouvrage pour la vaisselle/lessive ? 1. Oui 2. Non (si Oui, aller à L24)											
L23. Le ménage possède-t-il un ou plusieurs ouvrages pour la vaisselle/lessive ? 1. Oui 2. Non (si Non, FIN section B)											
L24. Inscrire le N° d'ordre de chaque douche (ex. : 1, 2, 3 etc.)	10 N°	10 N°	10 N°	10 N°							
L25. Inscrire le N° d'ordre de chaque bac à laver (ex. : 1, 2, 3 etc.)								11 N°	11 N°	11 N°	11 N°
L26. Combien de personnes du ménage utilisent cet ouvrage ?											
L27. L'ouvrage appartient-il au ménage ? 1. Oui 2. Non											
L28. Le ménage partage-t-il l'ouvrage avec d'autres ménages ? 1. Oui 2. Non											
L29. Où est situé l'ouvrage ? 1. Dans la concession 2. Hors de la concession											
L30. Comment sont évacuées les eaux usées ? (voir liste en bas de page)											
L31. A-t-on déjà vidangé l'ouvrage ? 1. Oui 2. Non											
L32. Si oui à L31, quel est le mode de vidange généralement utilisé ? 1. Manuel ménage 2. Manuel prestataire 3. Mécanique											

(L9) OUVRAGES EXCRETA		(L17) EVACUATION EXCRETA		OUVRAGES EAUX USEES		(L30) EVACUATION EAUX USEES	
1. Latrine traditionnelle sans dalle en béton	6. Latrine ECOSAN	1. Egout	2. Fosse septique	(A) EAUX DE DOUCHE (L24)	(B) EAUX DE MENAGE (L25)	1. Egout	2. Fosse septique
2. Latrine traditionnelle avec dalle en béton	7. Toilette à chasse d'eau manuelle (TCM) une fosse	3. Fosse étanche	4. Fosse simple	10. Douche	11. Bac à laver / évier / lavabo	3. Fosse étanche	4. Fosse simple
3. Latrine SanPlat	8. Toilette à chasse d'eau manuelle(TCM) double fosse	5. Compost (ECOSAN)	8. Rue/cour/caniveau/nature			6. Puisard	7. Fosse fumièrre
4. Latrine VIP une fosse/SanPlat améliorée	9. Toilette à chasse d'eau mécanique	9. Autre				8. Rue/cour/caniveau/nature	9. Autre
5. Latrine VIP double fosse							

ANNEXE 4 : BIBLIOGRAPHIE

Documents législatifs

1. Loi N°055-2004/AN du 21 décembre 2004 portant Code général des collectivités territoriales, Assemblée nationale, 2004
2. Loi N°022-2005/AN du 24 mai 2005 portant Code de l'Hygiène Publique au Burkina Faso, Assemblée nationale, 2005

Documents du Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques et structures rattachées

3. Elaboration du Programme National d'approvisionnement en eaux Potable et assainissement à l'horizon 2015, Mission 2 Stratégie, Volume 3 – Sous Programme rural eau potable et assainissement, Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques, juillet 2006
4. Elaboration du Programme national d'approvisionnement en eau potable et assainissement à l'horizon 2015, Mission 1 Etat des lieux, Volume 2 – Assainissement, Direction Générale des Ressources en Eau, Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques, mai 2006
5. Elaboration du Programme national d'approvisionnement en eau potable et assainissement à l'horizon 2015, Mission 2 Stratégie, Volume 4 – Sous Programme urbain eau potable et assainissement, Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques, juillet 2006
6. Etat des lieux de l'assainissement, rapport final, décembre 2005
7. Opérationnalisation de la stratégie de mise en œuvre de la composante « Infrastructures d'assainissement en milieu rural » du PN-AEPA, Volet 1 : Contexte socio-économique des populations et motivations liées à l'assainissement. PN-AEPA 2015, Direction Générale de l'Assainissement des Eaux Usées et Excreta, Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques, 2007
8. Opérationnalisation de la stratégie de mise en œuvre de la composante « Infrastructures d'assainissement en milieu rural » du PN-AEPA, Volet 2 : Options technologiques. PN-AEPA 2015, Direction Générale de l'Assainissement des Eaux Usées et Excreta, Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques, 2007
9. Politique et stratégie nationales d'assainissement, Direction Générale des Ressources en Eau, Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques, juillet 2007
10. Programme national d'approvisionnement en eau potable et assainissement à l'horizon 2015, Manuel de Suivi Evaluation (MSE), Tome 1 : Cadre conceptuel, Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques, juillet 2007
11. Programme national d'approvisionnement en eau potable et assainissement à l'horizon 2015, Manuel de Suivi Evaluation (MSE), Tome 2 : Outils et méthodes pour le volet rural, Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques, avril 2008

12. Programme national d'approvisionnement en eau potable et assainissement à l'horizon 2015, Document de programme, Direction Générale des Ressources en Eau, Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques, novembre 2006
13. Rapport bilan annuel au 31 décembre 2010, Programme national d'approvisionnement en eau potable et assainissement à l'horizon 2015, Secrétariat général, Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques, mars 2011
14. Rapport sectoriel régional, Bilan annuel au 31 décembre 2010, Programme national d'approvisionnement en eau potable et assainissement à l'horizon 2015, Direction régionale de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques du Plateau Central, février 2011
15. Rapport sur les données statistiques de l'assainissement issues du RGPH 2006 et de l'EICVM 2009, Travaux de Ouahigouya, Direction Générale de l'Assainissement des Eaux Usées et Excreta, Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques, septembre 2010
16. Rapport d'activités 2010, Office national de l'eau et de l'assainissement, 2011

Document du Ministère de l'Education nationale et de l'Alphabétisation

17. Annuaire statistique de l'Education nationale 2010/2011, Direction des Etudes et de la Planification, Ministère de l'Education nationale et de l'Alphabétisation, avril 2011

Documents du Ministère de l'Economie et des Finances et structures rattachées

18. Recensement général de la population et de l'habitation 2006 (RGPH 2006), Analyse des résultats définitifs, Thème 2 « Etat et structure de la population », Comité national du recensement, Ministère de l'Economie et des Finances, août 2009
19. Recensement général de la population et de l'habitation 2006 (RGPH 2006), Analyse des résultats définitifs, Thème 9 « Croissance urbaine », Comité national du recensement, Ministère de l'Economie et des Finances, octobre 2009
20. Recensement général de la population et de l'habitation 2006 (RGPH 2006), Monographie de la région du Plateau Central, Comité national du recensement, Ministère de l'Economie et des Finances, décembre 2009
21. Recueil des concepts, définitions, indicateurs, méthodologies, nomenclatures et outils de collecte utilisés dans le système statistique national », Institut National de la Statistique et de la Démographie, Ministère de l'Economie et des Finances, août 2009
22. Rapport sur les projections démographiques de 2007 à 2020, Institut National de la Statistique et de la Démographie, Ministère de l'Economie et des Finances, août 2009
23. Annuaire statistique 2009, Institut National de la Statistique et de la Démographie, Ministère de l'Economie et des Finances, août 2009
24. Profil des régions du Burkina Faso, Direction générale de l'aménagement du territoire et du développement local et régional, Ministère de l'Economie et des Finances, 2010
25. Stratégie de croissance accéléré et de développement durable 2011-2015 Ministère de l'Economie et des Finances

